

G FUND

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Rapport annuel révisé au 29/02/24

R.C.S. Luxembourg B 157527

G FUND

Table des Matières

Organisation et administration	3
Informations générales	4
Rapport d'audit	5
Etat combiné des actifs nets au 29/02/24	9
Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 29/02/24	10
Compartiments :	11
G FUND – Avenir Europe	11
G FUND – European Convertible Bonds	19
G FUND – Alpha Fixed Income	28
Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés	37
Autres notes aux états financiers	44
Informations supplémentaires non auditées	54

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont reçues sur la base du prospectus d'émission courant accompagné du dernier rapport annuel et, après sa parution, du dernier rapport semestriel.

G FUND

Organisation et administration

Siège social	G FUND 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg
Présidente du Conseil d'Administration	Madame M. AGACHE-DURAND Directrice Générale, Groupama Asset Management, Paris
Membres du Conseil d'Administration	Madame Ö. GÜLBAY Administratrice externe, ADEIS S.A., Luxembourg Madame L. MAZZOLENI-ROBIN (jusqu'au 11 octobre 2023) Directrice Juridique et Réglementaire, Groupama Asset Management, Paris Monsieur P. MARNAY Directeur des Risques Financiers et Performances, Groupama Asset Management, Paris Monsieur J-M. CATALA (jusqu'au 11 octobre 2023) Directeur Général Délégué, Groupama Asset Management, Paris Monsieur X. HOICHE Directeur de Gestion (CIO), Groupama Asset Management, Paris Madame Helena DA SILVA épouse FILIPPI (à compter du 11 octobre 2023) Directrice Général Délégué, Groupama Asset Management, Paris
Société de Gestion	Groupama Asset Management 25, rue de la Ville l'Evêque F-75008 Paris
Gestionnaire financier et Distributeur global	Groupama Asset Management 25, rue de la Ville l'Evêque F-75008 Paris
Banque dépositaire et Agent payeur	CACEIS Bank, Luxembourg Branch 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg
Agent administratif et Agent de registre et de transfert par délégation	CACEIS Bank, Luxembourg Branch 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg
Auditeur	PricewaterhouseCoopers, Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg

G FUND

Informations générales

Le pays d'origine du fonds est le Luxembourg.

Le représentant est Acolin Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich.

L'agent payeur est Banque Cantonale de Genève, Quai de l'Île, 17, CH-1204 Genève

Le prospectus, les feuilles d'information de base resp. les informations clés pour l'investisseur, les statuts, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
G Fund

Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de G Fund (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments au 29 février 2024, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état du patrimoine au 29 février 2024 ;
- le portefeuille-titres au 29 février 2024 ;
- l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clos à cette date ; et
- les notes aux états financiers - état des instruments dérivés et les autres notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états financiers.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518



Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de ses compartiments à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou certains de ses compartiments ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de ses compartiments à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou ses compartiments à cesser leur exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 18 juin 2024

Sébastien Sadzot

G FUND

Etats financiers combinés

G FUND

Etat combiné des actifs nets au 29/02/24

	Note	<i>Exprimé en EUR</i>
Actifs		3.608.645.132,99
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	3.215.210.056,77
<i>Prix de revient</i>		3.113.066.209,71
Options (positions longues) à la valeur d'évaluation	2.6	4.905.572,37
<i>Options achetées au prix de revient</i>		5.692.362,21
Avoirs en banque et liquidités		117.755.428,76
A recevoir sur investissements vendus		215.674.403,52
A recevoir sur souscriptions		27.130.929,23
A recevoir sur swaps		2.545.205,91
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	1.924.345,63
Plus-value nette non réalisée sur contrats futures	2.8	1.614.493,90
Plus-value nette non réalisée sur swaps	2.10	1.020.459,52
Dividendes à recevoir, nets		1.402.313,15
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		18.499.266,64
Intérêts à recevoir sur swaps		951.313,11
Autres actifs		11.344,48
Passifs		323.499.515,55
Options (positions courtes) à la valeur d'évaluation	2.6	1.420.501,48
<i>Options vendues au prix de revient</i>		1.880.211,71
Découvert bancaire		9.730.921,87
A payer sur investissements achetés		294.562.618,87
A payer sur rachats		3.327.500,96
A payer sur swaps		1.598.841,69
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	1.667.431,92
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.8	730.022,84
Moins-value nette non réalisée sur swaps	2.10	4.400.021,01
Commissions de gestion à payer	3	1.371.653,48
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	171.685,21
Commissions d'administration à payer	6	93.745,08
Commissions de performance à payer	4	2.725.155,36
Taxe d'abonnement à payer	8	107.039,89
Intérêts à payer sur swaps		1.362.119,10
Autres passifs		230.256,79
Valeur nette d'inventaire		3.285.145.617,44

G FUND

Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 29/02/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		74.017.070,08
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		12.797.186,88
Intérêts reçus sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		51.194.489,51
Intérêts reçus sur swaps		6.727.951,72
Intérêts bancaires		3.185.982,97
Autres revenus		111.459,00
Dépenses		35.585.983,18
Commissions de gestion	3	15.539.020,31
Commissions de performance	4	2.725.237,89
Commissions de dépositaire	5	986.738,06
Commissions d'administration	6	963.929,08
Amortissement des frais d'établissement	2.12	2.002,60
Frais légaux		278.225,69
Frais de transaction	2.13,7	1.946.109,83
Rémunération administrateurs		21.979,07
Taxe d'abonnement	8	565.836,17
Intérêts payés sur découvert bancaire		387.872,52
Intérêts payés sur swaps		11.414.091,88
Frais bancaires		43.671,61
Autres dépenses		711.268,47
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		38.431.086,90
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2,3	44.946.627,03
- options	2.6	5.664.528,60
- contrats de change à terme	2.7	15.543.298,53
- contrats futures	2.8	317.398,31
- swaps	2.10	7.164.488,57
- change	2.4	-13.521.400,00
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		98.546.027,94
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	73.332.512,17
- options	2.6	1.179.386,89
- contrats de change à terme	2.7	2.336.239,54
- contrats futures	2.8	-1.980.850,30
- swaps	2.10	-4.318.290,72
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		169.095.025,52
Dividendes versés	9	-13.393.798,16
Souscriptions d'actions de capitalisation		1.220.560.493,68
Souscriptions d'actions de distribution		389.828.673,93
Rachats d'actions de capitalisation		-980.733.426,35
Rachats d'actions de distribution		-398.634.002,38
Augmentation / (diminution) nette des actifs		386.722.966,24
Réévaluation de la balance d'ouverture		-2.694.531,34
Actifs nets au début de l'exercice		2.901.117.182,54
Actifs nets à la fin de l'exercice		3.285.145.617,44

G FUND – Avenir Europe

G FUND – Avenir Europe

Rapport du Conseil d'Administration

L'exercice 2023-24 s'est finalement achevé par une légère hausse pour les petites valeurs européennes, l'indice MSCI Europe Small Caps affichant une évolution de +1,3% sur la période. Après avoir évolué dans une fourchette assez resserrée sur les six premiers mois de l'exercice (du mois de mars au mois d'août 2023), l'indice s'est sensiblement replié en septembre / octobre sous notamment l'influence des craintes sur l'inflation et sur les taux d'intérêt. Durant les mois de novembre et décembre, l'indice a connu à l'inverse un fort rebond dont le principal moteur a été à nouveau les taux d'intérêt, mais cette fois-ci dans le sens d'un apaisement et donc d'un soutien pour les actions. L'indice a ensuite marqué une pause sur les deux premiers mois de l'année calendaire 2024 (janvier et février).

Votre fonds, du fait notamment de sa sélection de titres exclusivement concentrée sur les valeurs disposant de perspectives de croissance très fortes a été particulièrement sensible sur les neuf premiers mois de l'exercice (de février à octobre) à cette volatilité sur les taux d'intérêts. Malgré une fin d'exercice extrêmement dynamique il n'a pu en deux mois rattraper complètement le retard accumulé auparavant.

Du côté des valeurs, la meilleure performance du portefeuille a été l'œuvre de BE Semiconductor (équipementier pour l'industrie des semi-conducteurs, +127,8%). La société a en effet été portée par l'intérêt d'un nombre croissant d'acteurs majeurs de l'industrie des semi-conducteurs pour sa nouvelle technologie de « Hybrid Bonding », qui s'annonce incontournable pour les prochaines générations de puces dédiées à l'Intelligence Artificielle. La société a également délivré d'excellentes performances sur le plan opérationnel durant l'année 2023, avec par exemple une marge brute record de 64,9% sur l'année, 3,6 points de mieux qu'en 2022.

ASM International (équipementier pour l'industrie des semi-conducteurs, +74,5%) a été également très bien orientée. La société a réussi à délivrer une croissance de son chiffre d'affaires à taux de change constants de +13%, surperformant ainsi une nouvelle fois le marché des équipementiers pour l'industrie des semi-conducteurs qui pour sa part s'est replié de quelques pourcents en 2023. L'activité de ASM International a été très soutenue par le cycle d'équipement chinois, mais pour l'avenir ce sont ses perspectives dans les technologies les plus en pointe qui tireront la demande de la part des grands acteurs de l'industrie, à la faveur notamment de l'avènement d'une nouvelle architecture de puces.

Teleperformance (outsourcing de la relation client, -53,4%) a par contre connu une année boursière très difficile marquée par les interrogations de nombreux investisseurs sur l'impact à long-terme de l'Intelligence Artificielle sur son activité ainsi que par la méfiance suscitée par l'acquisition de son concurrent Majorel. Du fait du ralentissement de la conjoncture, Teleperformance a de plus révisé en baisse ses perspectives de croissance organique hors Covid pour 2023, passant d'une prévision de +10-12% en début d'année à un niveau de finalement +5,1%. Nous notons cependant que la marge opérationnelle a atteint le niveau record de 15,9% et considérons que le marché néglige à la fois les gains de productivité qu'apportera l'Intelligence Artificielle et les synergies liées à l'acquisition de Majorel. Nous constatons également que la société a engagé un important programme de rachat d'actions.

Sixt (location de véhicules premium, -32,4%) a connu également une année décevante, malgré des résultats de bonne facture, avec notamment un chiffre d'affaires de 3,6mds€ en hausse de +18,1% sur un an et un résultat avant impôts de 464,3m€, affichant ainsi une marge de 12,8%. La société subit cependant des vents contraires notamment la hausse des frais financiers, la baisse des prix des véhicules d'occasion et les pertes sur les véhicules électriques. Dans ce contexte la société prévoit pour 2024 des résultats avant impôts proches de 2023 (entre 400 et 520m€) malgré une nouvelle progression sensible des ventes.

Nous sommes confiants pour le nouvel exercice dans la capacité des sociétés en portefeuille, généralement leaders de leur marché, à continuer leur développement dans un environnement économique et géopolitique qui restera sans doute perturbé. L'analyse des performances opérationnelles des sociétés du portefeuille et du niveau de valorisation du fonds nous permet d'envisager l'avenir avec confiance, tout en restant conscients des risques potentiels.

Performances des différentes parts du compartiment G-Fund Avenir Europe :

Parts du Fonds	ISIN	Performance sur la période sous revue	Performance Benchmark sur la période sous revue
G FUND - AVENIR EUROPE - GD	LU0675297153	- 1,19	1,28
G FUND - AVENIR EUROPE - IC	LU0675296932	- 1,9	1,28
G FUND - AVENIR EUROPE - IC USD	LU1515102991	0,1	3,35
G FUND - AVENIR EUROPE - NC	LU0675297237	- 2,78	1,28
G FUND - AVENIR EUROPE - OAD	LU1501411687	- 1,06	1,28
G FUND - AVENIR EUROPE - R	LU1622556907	- 2,03	1,28
G FUND - AVENIR EUROPE - AC EUR	LU1866781336	- 2,38	1,28
G FUND - AVENIR EUROPE - E3C	LU2486820355	- 1,9	1,28
G FUND - AVENIR EUROPE - IC USD HEDGED	LU1515103296	0,57	1,28
G FUND - AVENIR EUROPE - NC USD HEDGED	LU1515102728	- 0,40	1,28

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

G FUND – Avenir Europe

Etat des actifs nets au 29/02/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		216.946.757,16
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	212.086.947,34
<i>Prix de revient</i>		191.012.193,47
Avoirs en banque et liquidités		1.528.114,32
A recevoir sur investissements vendus		3.316.012,44
A recevoir sur souscriptions		15.683,06
Passifs		3.749.713,61
A payer sur investissements achetés		673.014,11
A payer sur rachats		2.819.781,87
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	216,51
Commissions de gestion à payer	3	207.575,71
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	11.973,09
Commissions d'administration à payer	6	6.543,87
Commissions de performance à payer	4	283,29
Taxe d'abonnement à payer	8	11.688,96
Autres passifs		18.636,20
Valeur nette d'inventaire		213.197.043,55

G FUND – Avenir Europe

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/03/23 au 29/02/24

	<i>Note</i>	<i>Exprimé en EUR</i>
Revenus		3.135.333,37
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		3.069.904,24
Intérêts bancaires		65.268,34
Autres revenus		160,79
Dépenses		3.360.848,92
Commissions de gestion	3	2.819.874,71
Commissions de performance	4	283,29
Commissions de dépositaire	5	76.677,86
Commissions d'administration	6	150.627,30
Frais légaux		21.934,37
Frais de transaction	2.13,7	179.498,12
Rémunération administrateurs		1.630,37
Taxe d'abonnement	8	73.648,86
Intérêts payés sur découvert bancaire		743,05
Autres dépenses		35.930,99
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-225.515,55
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	18.782.724,34
- contrats de change à terme	2.7	2.968,79
- change	2.4	-1.079.194,51
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		17.480.983,07
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-28.390.198,99
- contrats de change à terme	2.7	-1.217,81
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-10.910.433,73
Dividendes versés	9	-312.918,67
Souscriptions d'actions de capitalisation		11.053.008,71
Souscriptions d'actions de distribution		8.005.619,85
Rachats d'actions de capitalisation		-140.843.559,33
Rachats d'actions de distribution		-1.400.680,00
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-134.408.963,17
Actifs nets au début de l'exercice		347.606.006,72
Actifs nets à la fin de l'exercice		213.197.043,55

G FUND – Avenir Europe

Statistiques

		29/02/24	28/02/23	28/02/22
Total des actifs nets	EUR	213.197.043,55	347.606.006,72	575.364.601,99
Classe E3C EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		12.890,132	10.504,657	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	110,30	112,44	-
Classe NC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		528.162,534	643.345,661	925.121,863
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	229,93	236,51	266,67
Classe NC USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		196,000	696,000	696,000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	127,08	127,59	137,91
Classe IC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		17.206,202	21.984,052	27.191,314
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	2.448,19	2.495,58	2.789,86
Classe IC USD - Capitalisation				
Nombre d'actions		30,631	30,631	0,488
Valeur nette d'inventaire par action	USD	1.105,84	1.104,71	1.315,27
Classe IC USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,000	1,000	3.080,000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	1.475,81	1.467,50	1.575,35
Classe RC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		11.369,058	16.602,507	19.197,595
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	123,02	125,57	140,51
Classe OAD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		68.433,593	59.090,066	37.600,142
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	683,09	695,25	771,04
Dividende par action		4,71	-	-
Classe OSD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		0,001	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.040,00	-	-
Classe GD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		1,000	1,000	5.701,933
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	2.417,63	2.463,65	2.740,79
Dividende par action		16,45	4,67	21,55
Classe PC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	50.801,000	67.734,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	1.414,47	1.576,88
Classe VC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	-	30.078,160
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	-	1.479,23
Classe AC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		5,567	19.675,567	35.917,567
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.203,89	1.233,23	1.385,86

G FUND – Avenir Europe

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/03/23 au 29/02/24

	Nombre d'actions au 01/03/23	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 29/02/24
Classe E3C EUR - Capitalisation	10.504,657	7.704,292	5.318,817	12.890,132
Classe NC EUR - Capitalisation	643.345,661	15.931,564	131.114,691	528.162,534
Classe NC USD Hedged - Capitalisation	696,000	0,000	500,000	196,000
Classe IC EUR - Capitalisation	21.984,052	2.753,976	7.531,826	17.206,202
Classe IC USD - Capitalisation	30,631	0,000	0,000	30,631
Classe IC USD Hedged - Capitalisation	1,000	0,000	0,000	1,000
Classe RC EUR - Capitalisation	16.602,507	2.622,423	7.855,872	11.369,058
Classe OAD EUR - Distribution	59.090,066	11.843,527	2.500,000	68.433,593
Classe OSD EUR - Distribution	0,000	0,001	0,000	0,001
Classe GD EUR - Distribution	1,000	0,000	0,000	1,000
Classe PC EUR - Capitalisation	50.801,000	0,000	50.801,000	0,000
Classe AC EUR - Capitalisation	19.675,567	0,000	19.670,000	5,567

G FUND – Avenir Europe

Portefeuille-titres au 29/02/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			204.686.404,62	96,01
Actions			204.686.404,62	96,01
Royaume-Uni			40.131.857,34	18,82
ADVANCED MEDICAL SOLUTIONS	GBP	1.507.437	3.700.312,92	1,74
ASHTAD GROUP	GBP	156.386	10.383.079,84	4,87
DIPLOMA	GBP	86.712	3.502.941,81	1,64
FUTURE PLC REG	GBP	241.625	1.729.927,68	0,81
GB GROUP - REGISTERED SHS	GBP	803.534	2.665.610,16	1,25
HALMA PLC	GBP	215.616	5.801.847,25	2,72
KEYWORDS	GBP	195.268	3.273.107,10	1,54
LEARNING TECHNOLOGIES GROUP - REG SHS	GBP	2.157.732	2.085.849,63	0,98
SAGE GROUP	GBP	267.135	3.886.025,81	1,82
WATCH SWITZ GRP - REGISTERED SHS	GBP	656.791	3.103.155,14	1,46
Suède			32.018.607,82	15,02
BIOTAGE	SEK	163.537	2.536.849,91	1,19
FORTNOX AB	SEK	981.188	6.321.313,00	2,97
HEXAGON - REG SHS -B-	SEK	495.474	5.369.570,88	2,52
HMS NETWORKS - REGISTERED	SEK	75.155	3.022.979,42	1,42
INDUTRADE AB	SEK	335.713	8.214.812,41	3,85
LIME TECHNOLOG	SEK	122.752	3.809.450,32	1,79
MIPS AB	SEK	60.136	1.701.369,48	0,80
VITROLIFE -REGISTERED SHS	SEK	64.622	1.042.262,40	0,49
Suisse			30.288.213,14	14,21
INTERROLL-HOLDING NOM.	CHF	1.627	4.746.626,09	2,23
KARDEX HOLDING AG	CHF	22.209	5.477.085,74	2,57
MEDARTIS HOLDING	CHF	17.404	1.325.984,26	0,62
STRAUMANN HOLDING LTD - REG SHS	CHF	70.915	10.389.058,66	4,87
TEMENOS AG NAM.AKT	CHF	120.003	8.349.458,39	3,92
France			28.070.324,55	13,17
ALTEN SA	EUR	64.823	8.796.481,10	4,13
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	3.960	1.007.028,00	0,47
SES IMAGOTAG SA	EUR	31.599	4.537.616,40	2,13
SOITEC SA RGPT	EUR	53.351	7.210.387,65	3,38
TELEPERFORMANCE SE	EUR	56.908	6.518.811,40	3,06
Italie			20.995.543,71	9,85
BREMBO SPA	EUR	237.159	2.710.727,37	1,27
FINECOBANK	EUR	423.822	5.416.445,16	2,54
REPLY SPA	EUR	73.146	9.377.317,20	4,40
TECHNOGYM SPA (ITA)	EUR	397.162	3.491.053,98	1,64
Pays-Bas			19.686.970,30	9,23
ASM INTERNATIONAL NV - REG SHS	EUR	22.913	12.916.058,10	6,06
BESI - REG SHS	EUR	40.508	6.770.912,20	3,18
Allemagne			16.014.682,52	7,51
CARL ZEISS MEDITEC AG - INHABER-AKT	EUR	33.190	3.775.362,50	1,77
NEMETSCHKE	EUR	38.669	3.409.832,42	1,60
SIXT AKTIENGESELLSCHAFT	EUR	69.984	6.064.113,60	2,84
STABILUS SE BEARER SHS	EUR	45.334	2.765.374,00	1,30
Belgique			5.948.428,00	2,79
MELEXIS NV	EUR	76.655	5.948.428,00	2,79
Danemark			5.338.189,58	2,50
AMBU AS - BEARER -B-	DKK	140.175	2.267.878,30	1,06

G FUND – Avenir Europe

Portefeuille-titres au 29/02/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
NETCOMPANY GROUP A/S	DKK	77.529	3.070.311,28	1,44
Finlande			3.128.011,74	1,47
QT GROUP PLC	EUR	40.113	3.128.011,74	1,47
Luxembourg			2.940.038,52	1,38
EUROFINS SCIENTIFIC SE	EUR	53.223	2.940.038,52	1,38
Autriche			125.537,40	0,06
DO CO RESTAURANTS	EUR	873	125.537,40	0,06
Organismes de placement collectif			7.400.542,72	3,47
Actions/Parts de fonds d'investissements			7.400.542,72	3,47
France			6.388.975,64	3,00
GROUPAMA MONETAIRE IC	EUR	29	6.388.975,64	3,00
Luxembourg			1.011.567,08	0,47
G FUND AVENIR SMALL CAP IC EUR CAP	EUR	1.013	1.011.567,08	0,47
Total du portefeuille-titres			212.086.947,34	99,48

G FUND – European Convertible Bonds

G FUND – European Convertible Bonds

Rapport du Conseil d'Administration

La période comprise entre février 2023 et février 2024 a été favorable à la plupart des classes d'actifs et les obligations convertibles mondiales ont enregistré une performance satisfaisante, les actions et le crédit étant les principaux moteurs de la performance. Les actions ont enregistré une performance particulièrement forte, tirée par les indices américains qui ont amplifié la performance grâce aux "Magnificent 7" (S&P +30,4%, Nasdaq +41,7%, Stoxx600 +10,2%, Eurostoxx50 +19%). Les obligations High Yield et Investment Grade ont également enregistré de bonnes performances grâce à la forte baisse des spreads de crédit (ICE BofA Euro High Yield +10%, ICE BofA Euro Corporate +6,6%, Barclays Euro Agg Corporate +5,6%). En effet, le Xover s'est resserré de 109 points de base pendant cette période, bien qu'il se soit initialement élargi de 100 points de base (en mars) à 500 points de base. Le grand mouvement de baisse a commencé à la fin du mois d'octobre lorsque le Xover s'est resserré de 170 points de base pour terminer la période à 305 points de base grâce au pivot de la Fed. Le 10 ans américain a également été très volatil, passant de 3,9% à 5% (en octobre) avant de terminer à 4,3%. De même, le 10 ans allemand est passé de 2,7% à près de 3%, avant de retomber à 2,4% en fin de période. Dans ce contexte, la performance des obligations convertibles européennes a été satisfaisante, avec +4,34% pour l'indice Refinitiv Europe sur la période. Cela équivaut à une participation d'environ 40% à la hausse de l'indice Stoxx600 (+10,2%). L'indice Refinitiv Europe Focus qui se focalise sur les convertibles de type mixte lui sous-performe (+2,93%) à la suite du fort repli des valorisations des obligations convertibles. De plus, le marché primaire en 2023 a permis de compenser les sorties du gisement, avec plus de 12 milliards d'euros de nouvelles émissions en Europe. Néanmoins, les deux premiers mois de l'année 2024 ont été peu actifs en Europe (au contraire des Etats-Unis) avec seulement 1,1 milliards d'euros émis à ce jour.

Le G Fund European Convertible Bonds a réalisé une performance de +3,24% sur la part IC et de +3,6% sur la part GD sur la période. Le fonds a sous-performé son indice de référence Refinitiv Europe (+4,34%) en raison d'une sous-exposition sur les émetteurs « distress » (au crédit stressé) du gisement tels que Delivery Hero, Ocado et MorphoSys. Certains dossiers interdits à l'investissement pour des raisons ESG ou de prospectus coûtent également comme Rheinmetall, Swiss RE, et Dufry... Au contraire, nos surexpositions sur SPIE, Fortis Fresh, Nexity et IAG contribuent positivement. La "poche crédit/options" a aussi contribué positivement, avec des gains sur nos stratégies d'options sur Schneider, KPN et LVMH. La poche crédit a également contribué avec des gains sur des noms tels que EDF, Forvia, et Renault. Les protections sur les actions et les taux ont été plutôt neutres.

En termes de positionnement, nous avons en fin de période une sensibilité aux actions très supérieure à celle de l'indice de référence (-+4 points) tout en renforçant la convexité du portefeuille avec des protections sur Eurostoxx50. Nous restons sous-exposés sur les dossiers crédit les plus risqués par rapport à l'indice de référence et sommes particulièrement attirés par les sous-jacents pouvant faire l'objet d'un rachat comme les clauses des obligations convertibles sont parfois très intéressantes dans ce cas (ratchet, poison put). En termes de sensibilité taux, nous sommes presque en ligne avec celle de notre indice de référence comme l'on considère que les baisses de taux à venir sont déjà bien intégrées par les marchés.

Perspectives

Après une période satisfaisante, nous restons favorables à cette classe d'actifs pour les raisons suivantes :

- Nous pensons que l'activité du marché primaire va se raffermir stimulant l'activité et l'intérêt pour la classe d'actifs : les coûts d'emprunt plus chers favorisent les obligations convertibles par rapport au financement obligataire classique étant donné que les OC permettent aux émetteurs d'économiser significativement sur leurs dépenses d'intérêt tout en se désendettant en cas de forte hausse de leur action.

- Le portage des obligations convertibles reste attractif avec plus de 2/3 du gisement européen qui offre un rendement positif couplé à une sensibilité action moyenne autour de 35%. Environ 65% de notre portefeuille a un rendement positif. Environ 37% du portefeuille a un rendement supérieur à 4%.

- La valorisation des obligations convertibles reste attrayante en termes absolus et relatifs. Le segment des obligations à haut rendement reste également décoté et offre toujours des opportunités intéressantes.

- Enfin, sur la composante actions, on peut espérer un rattrapage des petites et moyennes capitalisations par rapport aux grandes capitalisations. Étant donné l'exposition des obligations convertibles aux « small/mid cap » de croissance, le redressement de ce segment grâce à un pivot des banques centrales devrait être bénéfique pour les obligations convertibles.

Performances des différentes parts du compartiment G-Fund European Convertible Bonds :

Parts du Fonds	ISIN	Performance sur la période sous revue	Performance Benchmark sur la période sous revue
G FUND - EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS - GD	LU0571100741	3,6	4,34
G FUND - EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS - IC	LU0571100584	3,24	4,34
G FUND - EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS - NC	LU0571100824	2,67	4,34
G FUND - EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS - RC	LU1622557467	3,14	4,34
G FUND - EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS - NC USD HEDGED	LU1515103536	2,52	4,34

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

G FUND – European Convertible Bonds

Etat des actifs nets au 29/02/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		379.703.952,09
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	368.324.365,75
<i>Prix de revient</i>		380.925.324,82
Options (positions longues) à la valeur d'évaluation	2.6	4.025.839,86
<i>Options achetées au prix de revient</i>		4.566.936,79
Avoirs en banque et liquidités		5.240.740,53
A recevoir sur investissements vendus		440.107,89
A recevoir sur souscriptions		13.190,02
Plus-value nette non réalisée sur contrats futures	2.8	312.250,00
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		1.347.458,04
Passifs		2.141.875,88
Options (positions courtes) à la valeur d'évaluation	2.6	1.070.600,84
<i>Options vendues au prix de revient</i>		1.485.642,72
Découvert bancaire		312,10
A payer sur investissements achetés		307.342,18
A payer sur rachats		54.279,30
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	501.322,34
Commissions de gestion à payer	3	138.910,21
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	20.755,04
Commissions d'administration à payer	6	11.343,56
Taxe d'abonnement à payer	8	8.355,70
Autres passifs		28.654,61
Valeur nette d'inventaire		377.562.076,21

G FUND – European Convertible Bonds

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/03/23 au 29/02/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		4.919.571,63
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		501.389,21
Intérêts reçus sur obligations, nets		4.119.530,59
Intérêts reçus sur swaps		126.944,46
Intérêts bancaires		169.659,09
Autres revenus		2.048,28
Dépenses		2.922.183,55
Commissions de gestion	3	1.770.581,82
Commissions de performance	4	82,53
Commissions de dépositaire	5	132.867,87
Commissions d'administration	6	166.847,32
Frais légaux		35.037,68
Frais de transaction	2.13,7	534.760,22
Rémunération administrateurs		2.964,84
Taxe d'abonnement	8	48.516,55
Intérêts payés sur découvert bancaire		10.960,17
Intérêts payés sur swaps		150.829,56
Frais bancaires		326,30
Autres dépenses		68.408,69
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		1.997.388,08
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2,3	-8.209.260,22
- options	2.6	2.895.672,22
- contrats de change à terme	2.7	1.526.524,84
- contrats futures	2.8	572.766,02
- swaps	2.10	188.001,57
- change	2.4	2.378.482,40
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		1.349.574,91
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	10.576.422,79
- options	2.6	638.970,63
- contrats de change à terme	2.7	-703.228,85
- contrats futures	2.8	23.229,79
- swaps	2.10	-52.786,00
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		11.832.183,27
Dividendes versés	9	-1.343.780,79
Souscriptions d'actions de capitalisation		26.197.666,20
Rachats d'actions de capitalisation		-73.764.711,52
Rachats d'actions de distribution		-19.345.588,08
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-56.424.230,92
Actifs nets au début de l'exercice		433.986.307,13
Actifs nets à la fin de l'exercice		377.562.076,21

G FUND – European Convertible Bonds

Statistiques

		29/02/24	28/02/23	28/02/22
Total des actifs nets	EUR	377.562.076,21	433.986.307,13	536.707.457,13
Classe NC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		207.507,161	111.037,379	252.377,304
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	147,92	144,07	153,39
Classe NC USD - Capitalisation				
Nombre d'actions		10,000	10,000	10,000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	95,87	91,64	95,27
Classe IC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		161.632,784	201.776,816	221.496,677
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.568,82	1.519,63	1.609,26
Classe ID EUR - Distribution				
Nombre d'actions		-	3.160,283	10.160,283
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	1.006,02	1.065,26
Dividende par action		1,81	-	-
Classe GD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		67.345,639	79.559,159	90.846,159
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.360,85	1.333,48	1.407,13
Dividende par action		19,95	-	9,00
Classe RC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		15.668,140	20.550,802	26.805,781
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	104,96	101,76	107,86

G FUND – European Convertible Bonds

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/03/23 au 29/02/24

	Nombre d'actions au 01/03/23	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 29/02/24
Classe NC EUR - Capitalisation	111.037,379	116.748,202	20.278,420	207.507,161
Classe NC USD - Capitalisation	10,000	0,000	0,000	10,000
Classe IC EUR - Capitalisation	201.776,816	5.575,909	45.719,941	161.632,784
Classe ID EUR - Distribution	3.160,283	0,000	3.160,283	0,000
Classe GD EUR - Distribution	79.559,159	0,000	12.213,520	67.345,639
Classe RC EUR - Capitalisation	20.550,802	8.015,637	12.898,299	15.668,140

G FUND – European Convertible Bonds

Portefeuille-titres au 29/02/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			332.532.788,19	88,07
Obligations			28.028.050,92	7,42
France			12.258.326,42	3,25
CLARIANE 4.125 21-XX 15/06A	GBP	300.000	184.173,00	0,05
FAURECIA SE 7.25 22-26 15/06S	EUR	1.092.000	1.153.299,42	0,31
ORANO SA 3.375 19-26 23/04A	EUR	3.400.000	3.353.454,00	0,89
RENAULT SA 2.375 20-26 25/11A	EUR	2.000.000	1.926.220,00	0,51
SOITEC SA CV 0.0 20-25 01/10U	EUR	20.000	3.604.740,00	0,95
TEREOS FIN GROUP I 7.5 20-25 30/10S	EUR	2.000.000	2.036.440,00	0,54
Allemagne			7.009.590,00	1,86
RAG-STIFTUNG 1.8750 22-29 16/11S	EUR	7.000.000	7.009.590,00	1,86
Luxembourg			4.131.956,00	1,09
LAGFIN SCA 3.5 23-28 08/06S	EUR	4.300.000	4.131.956,00	1,09
Espagne			3.318.451,00	0,88
IBERDROLA FINANZAS S 0.8 22-27 07/12S	EUR	3.400.000	3.318.451,00	0,88
Danemark			967.755,00	0,26
GN GREAT NORDIC LTD A 0.875 21-24 25/11A	EUR	1.000.000	967.755,00	0,26
Autriche			341.972,50	0,09
CA IMMO 1.875 18-36 26/09A	EUR	370.000	341.972,50	0,09
Obligations à taux variables			7.414.429,00	1,96
France			5.580.119,00	1,48
AIR FRANCE - KLM FL.R 22-XX 23/02Q23/02Q	EUR	3.000.000	3.178.995,00	0,84
EDF SA FL.R 22-XX 06/12A	EUR	2.200.000	2.401.124,00	0,64
Espagne			924.786,00	0,24
BANCO DE SABADELL FL.R 23-33 16/08A	EUR	900.000	924.786,00	0,24
Pays-Bas			909.524,00	0,24
ENCAVIS FINANCE BV FL.R 21-99 31/12S	EUR	1.100.000	909.524,00	0,24
Obligations convertibles			297.090.308,27	78,69
France			115.988.692,69	30,72
AIR FRANCE KLM CV 0.125 19-26 25/03A	EUR	200.000	3.574.677,05	0,95
BNP PARIBAS SA CV 0 22-25 13/05U5 13/05U	EUR	7.000.000	7.767.410,00	2,06
EDENRED SA CV 0.00 21-28 14/06U	EUR	85.000	5.227.330,00	1,38
ELIS SA CV 2.25 22-29 22/09A22-29 22/09A	EUR	1.000.000	1.394.055,00	0,37
FNAC DARTY SA CV 0.25 21-27 23/03A	EUR	30.000	2.112.403,24	0,56
KORIAN SA CV FL.R 21-99 31/12S	EUR	130.000	3.224.400,83	0,85
NEOEN SPA 2.00 20-25 02/06S	EUR	45.000	1.989.444,00	0,53
NEOEN SPA CV 2.875 22-27 14/09S	EUR	3.000.000	2.697.255,00	0,71
NEXITY SA CV 0.25 18-25 02/03S	EUR	135.230	8.722.273,19	2,31
NEXITY SA CV 0.875 21-28 19/04S	EUR	15.000	538.980,00	0,14
ORPEA CV 2.00 24-31 07/02A	EUR	2.000.000	2.069.360,00	0,55
SAFRAN SA CV 0.00 21-28 01/04U	EUR	50.000	10.396.325,00	2,75
SAFRAN SA CV 0.875 20-27 15/05A	EUR	45.000	8.868.140,33	2,35
SCHNEIDER ELECTRIC CV 1.97 23-30 27/11S	EUR	14.200.000	16.327.373,00	4,32
SELENA SARL CV 0.00 20-25 25/06U	EUR	120	11.330.880,00	3,00
SPIE CV 2.0 23-28 17/01S	EUR	7.000.000	7.679.910,00	2,03
UBISOFT CV 2.875 23-31 05/12S	EUR	2.800.000	2.548.378,00	0,67
UBISOFT ENTERTA CV 0.0 19-24 24/09U	EUR	5.579	623.143,62	0,17
VEOLIA ENVIRONNEMENT CV 0 19-25 01/01UU	EUR	50.000	1.567.200,00	0,42
VOLTALIA SA CV 21-25 13/01A	EUR	70.625	2.111.874,43	0,56
WENDEL CV 2.625 23-26 27/03A	EUR	2.000.000	2.000.850,00	0,53

G FUND – European Convertible Bonds

Portefeuille-titres au 29/02/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
WORLDLINE SA CV 0.00 19-26 30/07U	EUR	110.000	9.910.175,00	2,62
WORLDLINE SA CV 0.00 20-25 30/07	EUR	30.000	3.306.855,00	0,88
Allemagne			37.818.652,00	10,02
DELIVERY HERO CV 1.00 20-27 23/01S	EUR	3.000.000	2.428.200,00	0,64
DEUTSCHE LUFTHANSA CV 2 20-25 17/11S/11S	EUR	3.000.000	3.075.750,00	0,81
DUERR AG CV 0.75 20-26 15/01A	EUR	3.000.000	2.816.055,00	0,75
LEG IMMOBILIEN SE CV 0.4 20-28 30/06S	EUR	3.000.000	2.519.700,00	0,67
MTU AERO ENGINES AG CV 0.05 19-27 18/03A	EUR	7.000.000	6.396.915,00	1,69
SGL CARBON AG CV 5.75 23-28 28/06S	EUR	2.000.000	2.016.600,00	0,53
TAG IMMOBILIEN AG CV 0.625 20-26 27/08S	EUR	4.700.000	4.162.132,00	1,10
TUI AG CV 5.00 21-28 16/04S	EUR	6.000.000	5.953.110,00	1,58
ZALANDO SE CV 0.05 20-25 06/08A	EUR	9.000.000	8.450.190,00	2,24
Pays-Bas			34.765.690,76	9,21
BASIC FIT NV CV 1.5 21-28 17/06S	EUR	3.500.000	3.173.240,00	0,84
BE SEMICONDUCTOR CV 1.875 22-29 06/04S	EUR	1.500.000	2.388.135,00	0,63
DAVIDE CAMPARI-MI CV 2.375 24-29 17/01S	EUR	4.000.000	4.120.580,00	1,09
JUST EAT TAKEAWAY CV 0.0 21-25 09/08U	EUR	3.500.000	3.218.582,50	0,85
JUST EAT TAKEAWAY CV 0.625 21-28 09/02S	EUR	7.500.000	5.766.562,50	1,53
QIAGEN NV CV 0.00 20-27 17/12U	USD	11.000.000	9.458.180,47	2,51
QIAGEN NV CV 1 18-24 13/11S	USD	7.000.000	6.640.410,29	1,76
Espagne			23.755.100,50	6,29
AMADEUS IT GROUP SA CV 1.5 20-25 09/04SS	EUR	5.000.000	5.479.775,00	1,45
CELLNEX TELECOM CV 2.125 23-30 11/08A	EUR	1.100.000	1.119.404,00	0,30
CELLNEX TELECOM SA CV 0.50 19-28 05/07A	EUR	9.300.000	9.639.031,50	2,55
CELLNEX TELECOM SA CV 0.75 20-31 20/11AA	EUR	9.000.000	7.516.890,00	1,99
Italie			21.858.070,00	5,79
DIASORIN SPA CV 0.00 21-28 05/05U	EUR	5.000.000	4.147.775,00	1,10
NEXI SPA CV 0.00 21-28 24/02U	EUR	7.000.000	6.092.345,00	1,61
PIRELLI AND C SPA CV 0.00 20-25 22/12U	EUR	9.000.000	9.236.160,00	2,45
PRYSMIAN SPA CV 0.0 21-26 02/02U	EUR	2.000.000	2.381.790,00	0,63
Royaume-Uni			19.447.383,13	5,15
CAPITAL AND COUNTIES CV 2.0 20-26 30/03S	GBP	3.000.000	3.244.506,14	0,86
INTL CONSO AIRLINE CV 1.125 21-28 18/05S	EUR	8.500.000	7.621.185,00	2,02
JET2 PLC CV 1.625 21-26 10/06S	GBP	6.000.000	6.988.930,45	1,85
WH SMITH PLC CV 1.625 21-26 07/05S	GBP	1.500.000	1.592.761,54	0,42
Suisse			17.840.419,54	4,73
STMICROELECTRONIC CV 0.0001 17-27 04/08S	USD	15.000.000	15.753.084,14	4,17
STMICROELECTRONICS CV 0 20-25 04/08A08A	USD	2.000.000	2.087.335,40	0,55
Belgique			13.607.290,00	3,60
FORTIS BK SUB CV FL.R 07-XX 19/12Q	EUR	6.750.000	6.013.980,00	1,59
GROUPE BRUXELLES CV 2.125 22-25 29/11A	EUR	2.000.000	1.948.990,00	0,52
UMICORE SA CV 0.00 20-25 23/06U	EUR	6.000.000	5.644.320,00	1,49
États-Unis			5.190.314,65	1,37
GLOBAL PAYMENTS CV 1.5 24-31 01/03S	USD	100.000	93.974,03	0,02
PARSONS CORP CV 2.625 24-29 01-03S	USD	3.000.000	2.959.206,21	0,78
RINGCENTRAL INC CV 0 20-26 15/03U	USD	2.600.000	2.137.134,41	0,57
Autriche			3.851.440,00	1,02
VOESTALPHOL AG CV 2.75 23-28 28/04S	EUR	4.000.000	3.851.440,00	1,02
Mexique			2.967.255,00	0,79
FOME EC CV 2.625 23-26 24/02A	EUR	3.000.000	2.967.255,00	0,79
Autres valeurs mobilières			10.704.860,00	2,84
Obligations			3.420.420,00	0,91

G FUND – European Convertible Bonds

Portefeuille-titres au 29/02/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Allemagne			3.420.420,00	0,91
DELIVERY HERO A 3.2500 23-30 21/02S	EUR	4.000.000	3.420.420,00	0,91
Obligations convertibles			7.284.440,00	1,93
Italie			4.586.340,00	1,21
SAIPEM SPA CV 2.875 23-29 11/09S	EUR	4.000.000	4.586.340,00	1,21
Allemagne			2.698.100,00	0,71
BECHTLE AG CV 2.0 23-30 08/12S	EUR	2.500.000	2.698.100,00	0,71
Organismes de placement collectif			25.086.717,56	6,64
Actions/Parts de fonds d'investissements			25.086.717,56	6,64
France			15.867.634,66	4,20
GROUPAMA MONETAIRE IC	EUR	72	15.867.634,66	4,20
Irlande			5.052.572,90	1,34
ISHS HY CORP BD EUR	EUR	53.743	5.052.572,90	1,34
Luxembourg			4.166.510,00	1,10
G FUND - ALPHA FIXED INCOME PLUS IC EUR	EUR	3.500	3.727.395,00	0,99
G FUND - GLOBAL CONVERTIBLE BONDS SC EUR	EUR	500	439.115,00	0,12
Total du portefeuille-titres			368.324.365,75	97,55

G FUND – Alpha Fixed Income

G FUND – Alpha Fixed Income

Rapport du Conseil d'Administration

01/03/2023 – 29/02/2024:

En février, contrairement aux mois précédents, les bases n'ont pas connu de mouvement significatif, limitant ainsi les gains habituellement générés par nos activités d'achat et de vente. Cependant, des profits importants ont été réalisés sur trois stratégies de « pair trading » via CDS, incluant une entrée et une sortie de portefeuille (Eni contre Enel), ainsi que par nos interventions sur des émissions offrant des primes attractives. Le fonds a maintenu un profil défensif, avec une prépondérance de la poche cœur.

En mars, malgré les inquiétudes liées à la faillite de SVB et aux problèmes de Crédit Suisse, le fonds n'était exposé à aucune de ces institutions et a été protégé de la volatilité par ses couvertures contre les risques de marché. Les mouvements de bases ont offert des opportunités tactiques, en particulier via des émissions primaires avantageuses et des stratégies d'alpha idiosyncratiques réussies, comme un pair trade AstraZeneca/Basf.

Avril a vu les marchés fluctuer dans une fourchette étroite, mais le fonds a su tirer son épingle du jeu grâce à des paris modestes mais réussis, notamment par des achats d'ETF obligations corporate et des gains anticipés sur les swaps spreads, ainsi que par un pair trade British Telecom contre Telefonica. La gestion du positionnement global en base du fonds, combinée à une sélection judicieuse d'émetteurs sur le marché primaire, a continué à être une source de profits.

Mai a été similaire à avril, avec des fluctuations de marché dans une fourchette étroite, peu favorable à notre processus d'investissement habituellement plus efficace dans un contexte de volatilité plus élevée. La baisse continue du niveau des bases et les projets de réforme de la commission européenne ont pesé sur la performance, bien que des gains aient été réalisés via des ajustements de notre portefeuille d'obligations.

Juin a continué sur cette tendance de faible volatilité et de difficulté à réaliser des gains sur le marché primaire, en raison de la rareté des "marginal buyers". Cependant, grâce à une sélection rigoureuse et un positionnement technique, le fonds a généré des profits, malgré un rebond non matérialisé des bases.

Juillet, août, et septembre ont vu une continuité de la faible volatilité, avec une performance limitée pour nos stratégies d'arbitrage crédit. Néanmoins, des gains ont été réalisés sur le marché primaire, notamment sur des émissions "green" et souveraines, profitant de la sélection opportune d'émetteurs notés BBB et des souverains.

Octobre a été marqué par une volatilité accrue due à des inquiétudes géopolitiques, mais le fonds a su maintenir sa performance grâce à des gains modestes sur différents papiers et stratégies, en particulier suite à un rehaussement de notation d'un papier Sabadell.

Novembre a vu un regain d'optimisme macro-économique, permettant au fonds de générer des gains, notamment sur des opérations primaires prises en phase de rallye, comme UBS AT1 USD, Proximus, Veolia hybride...

Décembre a été marqué par un rallye des obligations, stimulé par une anticipation de baisse des taux par la FED, profitant au fonds malgré une baisse des bases. La stratégie de "bond picking" de la poche alpha a été particulièrement rémunératrice.

En janvier, l'optimisme a été modéré par un ralentissement de la baisse des taux par les banques centrales, mais le fonds a profité de sa stratégie acheteuse de bases et d'autres éléments techniques de marché, générant des profits notamment via des stratégies sur des bases italiennes.

En février, le découplage entre taux, crédit/action a continué, favorisant le positionnement long du fonds sur les bases, grâce à des flux entrants importants face à des émissions limitées, consolidant ainsi notre stratégie et notre performance dans cet environnement.

Performances des différentes parts du compartiment G Fund – Alpha Fixed Income :

Parts du Fonds	ISIN	Performance sur la période sous revue
G FUND - ALPHA FIXED INCOME - GD	LU0571101988	4,62
G FUND - ALPHA FIXED INCOME - IC	LU0571101715	4,62
G FUND - ALPHA FIXED INCOME - ID	LU0857959968	4,62
G FUND - ALPHA FIXED INCOME - NC	LU0571102010	4,37
G FUND - ALPHA FIXED INCOME - ND	LU2473700214	4,53
G FUND - ALPHA FIXED INCOME - OAD	LU1501413113	4,35
G FUND - ALPHA FIXED INCOME - P	LU1251655087	4,97
G FUND - ALPHA FIXED INCOME - R	LU1622557624	4,53
G FUND - ALPHA FIXED INCOME - RD	LU2473700305	4,46

Performance Ester : 3.62%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

G FUND – Alpha Fixed Income

Etat des actifs nets au 29/02/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		1.065.922.848,22
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	854.684.557,86
<i>Prix de revient</i>		852.304.990,93
Avoirs en banque et liquidités		57.147.157,03
A recevoir sur investissements vendus		143.911.761,27
A recevoir sur souscriptions		427.388,50
A recevoir sur swaps		2.102.146,51
Plus-value nette non réalisée sur contrats futures	2.8	290.630,00
Dividendes à recevoir, nets		672.000,00
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		6.033.575,17
Intérêts à recevoir sur swaps		653.631,88
Passifs		195.022.008,10
Découvert bancaire		1.885.017,97
A payer sur investissements achetés		187.258.672,45
A payer sur rachats		263.642,23
A payer sur swaps		756.622,55
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	272.256,55
Moins-value nette non réalisée sur swaps	2.10	3.044.963,05
Commissions de gestion à payer	3	374.218,03
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	47.626,36
Commissions d'administration à payer	6	26.030,00
Commissions de performance à payer	4	1.593,79
Taxe d'abonnement à payer	8	27.553,50
Intérêts à payer sur swaps		1.010.682,39
Autres passifs		53.129,23
Valeur nette d'inventaire		870.900.840,12

G FUND – Alpha Fixed Income

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/03/23 au 29/02/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		29.620.483,64
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		1.175.488,81
Intérêts reçus sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		22.649.320,87
Intérêts reçus sur swaps		4.336.760,21
Intérêts bancaires		1.441.214,37
Autres revenus		17.699,38
Dépenses		12.666.097,15
Commissions de gestion	3	3.982.029,42
Commissions de performance	4	1.593,79
Commissions de dépositaire	5	250.175,44
Commissions d'administration	6	146.138,83
Frais légaux		64.885,77
Frais de transaction	2.13,7	50.540,58
Rémunération administrateurs		5.453,17
Taxe d'abonnement	8	129.132,56
Intérêts payés sur découvert bancaire		49.999,54
Intérêts payés sur swaps		7.845.565,06
Frais bancaires		11.505,60
Autres dépenses		129.077,39
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		16.954.386,49
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2,3	10.917.771,01
- options	2.6	-12.980,24
- contrats de change à terme	2.7	-314.386,80
- contrats futures	2.8	1.453.959,92
- swaps	2.10	3.418.376,42
- change	2.4	192.373,24
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		32.609.500,04
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	4.882.937,60
- contrats de change à terme	2.7	-272.256,55
- contrats futures	2.8	-234.730,00
- swaps	2.10	-2.425.839,00
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		34.559.612,09
Dividendes versés	9	-0,52
Souscriptions d'actions de capitalisation		409.599.804,88
Souscriptions d'actions de distribution		229.915.577,16
Rachats d'actions de capitalisation		-204.198.016,89
Rachats d'actions de distribution		-237.885.769,19
Augmentation / (diminution) nette des actifs		231.991.207,53
Actifs nets au début de l'exercice		638.909.632,59
Actifs nets à la fin de l'exercice		870.900.840,12

G FUND – Alpha Fixed Income

Statistiques

		29/02/24	28/02/23	28/02/22
Total des actifs nets	EUR	870.900.840,12	638.909.632,59	718.238.385,99
Classe NC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.801.733,084	241.929,936	254.902,687
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	110,27	105,65	105,37
Classe ND EUR - Distribution				
Nombre d'actions		1,000	1,000	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	105,00	100,45	-
Classe IC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		355.631,978	321.810,175	401.852,043
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.174,08	1.122,21	1.116,13
Classe ID EUR - Distribution				
Nombre d'actions		919,426	1.651,426	1.387,037
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.066,46	1.019,32	1.013,81
Classe OAD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		0,099	0,099	0,099
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.086,16	1.045,96	1.037,17
Dividende par action		5,30	-	-
Classe OSD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		0,001	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	920,00	-	-
Classe GD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		227.291,788	233.874,548	214.572,129
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.106,29	1.057,41	1.051,70
Classe PC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,000	1,000	10.113,651
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.137,99	1.084,15	1.074,82
Classe RC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		20.984,267	31.455,869	48.202,406
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	107,03	102,39	101,92
Classe RD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		1,000	1,000	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	104,68	100,21	-

G FUND – Alpha Fixed Income

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/03/23 au 29/02/24

	Nombre d'actions au 01/03/23	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 29/02/24
Classe NC EUR - Capitalisation	241.929,936	2.052.116,174	492.313,026	1.801.733,084
Classe ND EUR - Distribution	1,000	0,000	0,000	1,000
Classe IC EUR - Capitalisation	321.810,175	164.581,137	130.759,334	355.631,978
Classe ID EUR - Distribution	1.651,426	72,000	804,000	919,426
Classe OAD EUR - Distribution	0,099	2.777,000	2.777,000	0,099
Classe OSD EUR - Distribution	0,000	0,001	0,000	0,001
Classe GD EUR - Distribution	233.874,548	208.078,480	214.661,240	227.291,788
Classe PC EUR - Capitalisation	1,000	0,000	0,000	1,000
Classe RC EUR - Capitalisation	31.455,869	10.455,476	20.927,078	20.984,267
Classe RD EUR - Distribution	1,000	0,000	0,000	1,000

G FUND – Alpha Fixed Income

Portefeuille-titres au 29/02/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			418.904.187,23	48,10
Obligations			248.225.407,48	28,50
États-Unis			79.411.213,48	9,12
AUTOLIV INC 3.6250 24-29 07/08A	EUR	6.100.000	6.052.572,50	0,69
BALL CORP 0.875 19-24 15/03S	EUR	8.000.000	7.993.400,00	0,92
FORD MOTOR CREDIT 2.748 20-24 14/06A	GBP	10.000.000	11.595.207,48	1,33
FORD MOTOR CREDIT CO 3.021 19-24 06/03A	EUR	15.000.000	14.998.950,00	1,72
FORTIVE 3.7 24-29 15/08A	EUR	7.800.000	7.824.063,00	0,90
HONEYWELL INTL 3.75 24-36 01/03A	EUR	16.100.000	15.969.670,50	1,83
PVH CORP 3.625 16-24 15/07S	EUR	15.000.000	14.977.350,00	1,72
Italie			55.962.422,50	6,43
AUTOSTRADA 2 21-30 15/01A	EUR	4.000.000	3.547.880,00	0,41
CA ITALIA SPA 3.5 24-33 15/07A	EUR	3.000.000	3.000.630,00	0,34
FERROVIE STATO ITALIA 3.75 22-27 14/04AA	EUR	7.500.000	7.504.312,50	0,86
ITALY 4.2 23-34 01/03S	EUR	32.000.000	33.046.400,00	3,79
LEASYS S.P.A. 0 21-24 22/07A	EUR	9.000.000	8.863.200,00	1,02
France			43.070.795,00	4,95
BNP PARIBAS 1.00 17-24 29/11A	EUR	18.300.000	17.867.205,00	2,05
ELIS SA 1.75 19-24 11/04A	EUR	20.000.000	19.951.400,00	2,29
JCDECAUX SE 1.6250 22-30 07/02A	EUR	6.000.000	5.252.190,00	0,60
Allemagne			23.996.755,00	2,76
NORDRHEIN-WESTFALEN 3.4 23-73 07/03A	EUR	8.500.000	9.108.430,00	1,05
VOLKSWAGEN BANK GMBH 1.25 18-24 10/06A	EUR	15.000.000	14.888.325,00	1,71
Luxembourg			9.999.650,00	1,15
TRATON FINANCE LUXEM 4.1250 23-25 18/01A	EUR	10.000.000	9.999.650,00	1,15
Danemark			7.505.362,50	0,86
A.P. MOELLER - MAERSK 3.75 24-32 05/03A	EUR	7.500.000	7.505.362,50	0,86
Antilles Néerlandaises			6.745.260,00	0,77
PLUXEE NV 3.75 24-32 04/09A	EUR	6.800.000	6.745.260,00	0,77
Espagne			6.069.256,00	0,70
EDP SERVICIOS F 3.5000 24-30 16/07A	EUR	6.100.000	6.069.256,00	0,70
Finlande			5.589.918,00	0,64
TEOLLISUUDEN VO 4.7500 23-30 01/06A	EUR	5.400.000	5.589.918,00	0,64
Pays-Bas			4.947.475,00	0,57
DUFYR ONE BV 2.50 17-24 15/10S	EUR	5.000.000	4.947.475,00	0,57
Corée du Sud			4.927.300,00	0,57
KOREA DEVELOPMENT BANK 0.00 19-24 10/07U	EUR	5.000.000	4.927.300,00	0,57
Obligations à taux variables			152.805.394,50	17,55
Espagne			42.569.341,00	4,89
BANCO BILBAO VIZCAYA FL.R 19-XX 29/06Q	EUR	36.400.000	36.436.218,00	4,18
IBERCAJA FL.R 24-28 30/07A	EUR	6.100.000	6.133.123,00	0,70
France			31.848.892,50	3,66
AXA SA FL.R 14-XX 07/11A	EUR	9.000.000	8.958.285,00	1,03
BPCE ISSUER FL.R 24-36 26/02A	EUR	4.900.000	4.932.952,50	0,57
EDF SA FL.R 18-XX 04/10A	EUR	9.000.000	8.944.110,00	1,03
SOCIETE GENERALE FL.R 17-24 22/05Q	EUR	9.000.000	9.013.545,00	1,03
Suisse			23.750.160,00	2,73
UBS GROUP INC FL.R 17-25 17/07A	EUR	24.000.000	23.750.160,00	2,73

G FUND – Alpha Fixed Income

Portefeuille-titres au 29/02/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Belgique			20.009.700,00	2,30
KBC GROUPE SA FL.R 19-24 05/03S	EUR	20.000.000	20.009.700,00	2,30
Royaume-Uni			19.987.300,00	2,30
BARCLAYS PLC FL.R 20-25 02/04A	EUR	20.000.000	19.987.300,00	2,30
Italie			10.035.700,00	1,15
INTESA SAN PAOLO FL.R 17-XX 16/05S	EUR	10.000.000	10.035.700,00	1,15
Irlande			4.604.301,00	0,53
PERMANENT TSB GROUP FL.R 22-25 30/06A	EUR	4.600.000	4.604.301,00	0,53
Obligations convertibles			17.873.385,25	2,05
France			17.873.385,25	2,05
AIR FRANCE KLM CV 0.125 19-26 25/03A	EUR	1.000.000	17.873.385,25	2,05
Autres valeurs mobilières			36.190.049,00	4,16
Obligations			36.190.049,00	4,16
Royaume-Uni			17.699.729,00	2,03
OMNICOM FINANCE 3.7 24-32 06/03A	EUR	9.800.000	9.778.636,00	1,12
SEVERN TRENT WATER U 4.0 24-34 05/03A	EUR	7.900.000	7.921.093,00	0,91
France			8.052.817,50	0,92
BANQUE FEDERATIVE 3.75 24-34 03/02A	EUR	100.000	99.571,50	0,01
CA 4.125 24-36 26/02A	EUR	7.900.000	7.953.246,00	0,91
États-Unis			7.470.562,50	0,86
BOOKING 4.0 24-44 01/03A	EUR	7.500.000	7.470.562,50	0,86
Luxembourg			2.966.940,00	0,34
TRATON FINANCE LUXEM 0 21-24 14/06A	EUR	3.000.000	2.966.940,00	0,34
Instruments du marché monétaire			323.606.758,80	37,16
Commercial papers, certificats de dépôts et titres de créances			323.606.758,80	37,16
France			176.486.614,39	20,26
COMP PLAS OMNI SE ZCP 11-04-24	EUR	18.000.000	17.807.893,03	2,04
DECATHLON SA ZCP 120324	EUR	8.000.000	7.973.434,35	0,92
FORVIA 0.64 110324	EUR	20.000.000	20.000.375,28	2,30
ILIAD SA ZCP 120324	EUR	17.700.000	17.637.054,12	2,03
ILIAD SA ZCP 190324	EUR	4.000.000	3.985.755,95	0,46
ITM ENTREPRISES ZCP 050324	EUR	20.000.000	19.931.740,69	2,29
ITM ENTREPRISES ZCP 050424	EUR	20.000.000	19.927.072,45	2,29
NEXANS SA ZCP 280324	EUR	3.000.000	2.978.716,37	0,34
ORANO ZCP 230524	EUR	15.000.000	14.842.112,76	1,70
RCI BANQUE SA ZCP 280324	EUR	20.000.000	19.732.057,74	2,27
VICAT SA ZCP 170424	EUR	18.000.000	17.804.645,48	2,04
VICAT SA ZCP 260424	EUR	14.000.000	13.865.756,17	1,59
Luxembourg			29.903.350,97	3,43
ARCELORMITTAL ZCP 280324	EUR	30.000.000	29.903.350,97	3,43
Italie			29.694.222,42	3,41
FCA BANK ZCP 100424	EUR	10.000.000	9.899.418,83	1,14
SNAM SPA ZCP 200324	EUR	20.000.000	19.794.803,59	2,27
Royaume-Uni			22.798.616,11	2,62
IMPERIAL BRANDS FIN ZCP 150824	EUR	3.000.000	2.937.003,52	0,34
IMPERIAL BRANDS FIN ZCP 220324	EUR	20.000.000	19.861.612,59	2,28
Pays-Bas			22.253.178,41	2,56
ENEL FINANCE INT NV ZCP 280324	EUR	7.500.000	7.451.819,05	0,86

G FUND – Alpha Fixed Income

Portefeuille-titres au 29/02/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
IBERDROLA INT. BV ZCP 310524	EUR	15.000.000	14.801.359,36	1,70
Espagne			19.591.886,56	2,25
BANCO BILBAO VIZCAYA ZCP 210624	EUR	20.000.000	19.591.886,56	2,25
Irlande			14.901.492,57	1,71
ARABELLA FINANCE DAC ZCP 280324	EUR	15.000.000	14.901.492,57	1,71
Allemagne			7.977.397,37	0,92
CONTINENTAL AG ZCP 280324	EUR	8.000.000	7.977.397,37	0,92
Organismes de placement collectif			75.983.562,83	8,72
Actions/Parts de fonds d'investissements			75.983.562,83	8,72
France			64.843.038,39	7,45
GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND IC C	EUR	6.225	64.843.038,39	7,45
Luxembourg			11.140.524,44	1,28
G FUND - ALPHA FIXED INCOME PLUS IC EUR	EUR	10.461	11.140.524,44	1,28
Total du portefeuille-titres			854.684.557,86	98,14

G FUND

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

G FUND

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Options

Au 29 février 2024, les positions ouvertes sur contrats d'options sont les suivantes :

G FUND – European Convertible Bonds

Quantité	Description	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur d'évaluation (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options listées					
Options sur actions					
800,00	DELIVERY HERO SE 20240621 P19	EUR	-	193.600,00	17.597,00
1.200,00	DHL GROUP 20251219 C48	EUR	-	291.600,00	-24.000,00
42.000,00	KPN JUN 3.200 21.06.24 CALL	EUR	-	966.000,00	341.411,00
2.800,00	LUFTHANSA JUN 7.200 21.06.24 CALL	EUR	-	117.600,00	-95.200,00
70,00	LVMH DEC 1000.0 19.12.25 CALL	EUR	-	439.320,00	-223.188,00
50,00	LVMH DEC 900.00 19.12.25 CALL	EUR	-	481.550,00	281.550,00
30,00	MICROSOFT CORP 20240621 C420	USD	-	56.110,52	-8.692,71
7.000,00	ORANGE DEC 11.000 19.12.25 CALL	EUR	-	371.000,00	-326.088,00
1.100,00	ROYAL DUTCH S JUN 30.000 21.06.24 CALL	EUR	-	90.200,00	-132.000,00
550,00	SAINT GOBAIN 20241220 C75	EUR	-	257.950,00	20.350,00
150,00	SCHNEIDER ELECTR 20240315 P180	EUR	-	1.200,00	-26.250,00
1.100,00	TOTAL SA DEC 64.000 18.12.26 CALL	EUR	-	672.078,00	-238.986,00
Options sur indices					
240,00	DJ EURO STOXX 50 20240419 P4700	EUR	-	65.280,00	-74.004,38
Options sur futures					
45,00	EUR FX CURR FU JUN 1.1100 07.06.24 CALL	USD	-	22.351,34	-53.595,84
				4.025.839,86	-541.096,93
Options émises					
Options listées					
Options sur actions					
800,00	DELIVERY HERO SE 20240621 P11	EUR	128.190,00	-44.000,00	2.774,00
600,00	DHL GROUP 20240621 P38	EUR	584.434,20	-43.200,00	14.190,00
7.000,00	KPN KONIN NV 20240621 P3.2	EUR	779.104,90	-49.000,00	79.778,00
2.800,00	LUFTHANSA JUN 6.400 21.06.24 PUT	EUR	549.450,72	-64.400,00	61.600,00
2.800,00	LUFTHANSA JUN 9.000 21.06.24 CALL	EUR	189.188,16	-14.000,00	33.600,00
30,00	MICROSOFT CORP 20240621 P420	USD	567.625,01	-57.940,21	3.749,07
125,00	PERNOD RICARD SA 20241220 P130	EUR	382.511,25	-58.250,00	47.172,00
1.100,00	ROYAL DUTCH S JUN 29.000 21.06.24 PUT	EUR	1.216.215,00	-127.600,00	35.200,00
1.100,00	ROYAL DUTCH S JUN 34.000 21.06.24 CALL	EUR	191.891,70	-9.900,00	53.900,00
275,00	SAINT GOBAIN 20240621 P70	EUR	1.166.968,00	-106.150,00	13.231,00
150,00	SCHNEIDER ELECTR 20240315 C215	EUR	723.810,00	-19.050,00	-450,00
750,00	STMICROELECTRONI 20240315 C46	EUR	134.563,13	-3.000,00	61.050,00
Options sur indices					
200,00	DJ EURO STOXX 50 20240315 P4425	EUR	214.621,88	-4.600,00	35.400,00
100,00	DJ EURO STOXX 50 20240419 C4550	EUR	4.350.970,84	-359.500,00	-115.700,00
80,00	DJ EURO STOXX 50 20240419 C5000	EUR	1.170.664,80	-28.880,00	-13.920,00
480,00	DJ EURO STOXX 50 20240419 P4500	EUR	1.896.476,98	-56.160,00	58.206,75
80,00	DJS BASIC RES INDEX 20240315 C590	EUR	35.440,92	-800,00	25.000,00
Options sur futures					
45,00	EUR FX CURR FU JUN 1.0600 07.06.24 PUT	USD	1.268.958,21	-23.910,73	15.871,13
45,00	EUR FX CURR FU JUN 1.1900 07.06.24 CALL	USD	22.559,26	-259,90	4.389,93
				-1.070.600,84	415.041,88

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Options

Tous les contrats d'options ont été conclus avec la contrepartie Société Générale SA.
Il n'y a pas d'engagements pour les options achetées.

G FUND

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Au 29 février 2024, les contrats de change à terme ouverts sont les suivants :

G FUND – Avenir Europe

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
USD	26.531,40	EUR	24.723,10	15/03/24	-216,51 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
					-216,51	

G FUND – European Convertible Bonds

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
CHF	14.250.000,00	EUR	15.287.557,34	15/03/24	-322.076,16	BNP Paribas Paris
USD	947,39	EUR	882,97	15/03/24	-7,88 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
GBP	5.500.000,00	EUR	6.386.772,00	15/03/24	39.811,75	J.P. Morgan AG
EUR	10.185.095,93	USD	11.200.000,00	15/03/24	-160.218,91	Morgan Stanley Bank AG
JPY	23.000.000,00	EUR	145.553,00	15/03/24	-3.362,25	Morgan Stanley Bank AG
NOK	45.000.000,00	EUR	3.985.533,22	15/03/24	-62.893,93	Morgan Stanley Bank AG
SEK	30.000.000,00	EUR	2.666.892,25	15/03/24	12.322,82	Morgan Stanley Bank AG
EUR	3.043.256,85	USD	3.300.000,00	15/03/24	-4.897,78	Morgan Stanley Europe SE
					-501.322,34	

G FUND – Alpha Fixed Income

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	11.695.658,81	GBP	10.274.800,00	14/06/24	-272.256,55	Natixis
					-272.256,55	

Les contrats de change à terme marqués par un * concernent la couverture du risque de change des classes d'actions exprimées en devises autres que la devise de référence du compartiment concerné.

G FUND

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats futures

Au 29 février 2024, les contrats futures ouverts sont les suivants :

G FUND – European Convertible Bonds

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur indices					
80,00	DJ.STOXX600 BASI 03/24	EUR	2.084.760,00	-121.660,00	Société Générale
126,00	DJ EURO STOXX 50 03/24	EUR	6.145.990,20	431.340,00	Société Générale
Futures sur obligations					
-1,00	EURO BUND FUTURE 03/24	EUR	99.431,50	2.570,00	Société Générale
				312.250,00	

G FUND – Alpha Fixed Income

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur obligations					
-373,00	EURO BOBL FUTURE 03/24	EUR	37.189.405,50	445.560,00	Société Générale
-29,00	EURO BTP FUTURE -EUX 03/24	EUR	3.056.107,00	-74.240,00	Société Générale
-563,00	EURO BUND FUTURE 03/24	EUR	55.979.934,50	-83.510,00	Société Générale
-28,00	EURO BUXL FUTURE 03/24	EUR	2.145.612,00	-50.960,00	Société Générale
-25,00	EURO SCHATZ 03/24	EUR	2.503.612,50	23.000,00	Société Générale
-54,00	SHORT EUR-BTP 03/24	EUR	5.455.242,00	30.780,00	Société Générale
				290.630,00	

G FUND

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Credit Default Swaps ("CDS")

Au 29 février 2024, les positions ouvertes sur "Credit default swaps" sont les suivantes :

G FUND – Alpha Fixed Income

Description/Sous-jacent	Contrepartie	Nominal	Maturité	Devise	Achat/ Vente	Non réalisé (en EUR)
CDS Index						
ITRX EUR CDSI S40 5Y	BNP Paribas Paris	15.500.000	20/12/28	EUR	Achat	-307.938,50
ITRX EUR CDSI S40 5Y	BNP Paribas Paris	12.000.000	20/12/28	EUR	Achat	-238.404,00
ITRX XOVER CDSI S40 5Y	BNP Paribas Paris	2.600.000	20/12/28	EUR	Achat	-204.074,00
ITRX XOVER CDSI S40 5Y	BNP Paribas Paris	1.300.000	20/12/28	EUR	Achat	-102.037,00
ITRX XOVER CDSI S40 5Y	BNP Paribas Paris	9.800.000	20/12/28	EUR	Achat	-769.202,00
ITRX XOVER CDSI S40 5Y	BNP Paribas Paris	3.600.000	20/12/28	EUR	Achat	-282.564,00
SNRFIN CDSI S40 5Y CORP 12/28	BNP Paribas Paris	17.000.000	20/12/28	EUR	Achat	-269.348,00
ITRX EUR CDSI S40 5Y	DEUTSCHE BANK A.G.	14.000.000	20/12/28	EUR	Achat	-278.138,00
ITRX EUR CDSI S40 5Y	Goldman Sachs Intl, Paris Br	15.600.000	20/12/28	EUR	Achat	-309.925,20
ITRX EUR CDSI S40 5Y	Goldman Sachs Intl, Paris Br	11.600.000	20/12/28	EUR	Achat	-230.457,20
ITRX XOVER CDSI S40 5Y	Goldman Sachs Intl, Paris Br	850.000	20/12/28	EUR	Achat	-66.716,50
ITRX XOVER CDSI S40 5Y	Goldman Sachs Intl, Paris Br	1.200.000	20/12/28	EUR	Achat	-94.188,00
ITRX EUR CDSI S40 5Y	J.P. Morgan AG	21.100.000	20/12/28	EUR	Achat	-419.193,70
ITRX EUR CDSI S40 5Y	J.P. Morgan AG	38.600.000	20/12/28	EUR	Achat	-766.866,20
ITRX XOVER CDSI S40 5Y	J.P. Morgan AG	1.700.000	20/12/28	EUR	Achat	-133.433,00
ITRX EUR CDSI S40 5Y	Morgan Stanley Bk AG	30.000.000	20/12/28	EUR	Achat	-596.010,00
ITRX XOVER CDSI S40 5Y	Morgan Stanley Bk AG	2.300.000	20/12/28	EUR	Achat	-180.527,00
ITRX XOVER CDSI S40 5Y	Morgan Stanley Bk AG	2.400.000	20/12/28	EUR	Achat	-188.376,00
ITRX XOVER CDSI S40 5Y	Morgan Stanley Bk AG	1.400.000	20/12/28	EUR	Achat	-109.886,00
CDS Single Name						
BANK OF AMERICA CORP 3.5 16-26 19/04S	BNP Paribas Paris	22.000.000	20/06/28	USD	Vente	365.612,90
BARCLAYS BANK PLC 2.25 14-24 10/06A	BNP Paribas Paris	4.000.000	20/12/24	EUR	Vente	18.040,00
FORD MOTOR CO 4.346 16-26 08/12S 08/12S	BNP Paribas Paris	14.000.000	20/06/24	USD	Vente	188.249,32
INTESA SANPAOLO 2.125 20-25 26/05A	BNP Paribas Paris	17.500.000	20/06/24	EUR	Vente	41.125,00
SOCGEN FL.R 18-20 10/08Q	BNP Paribas Paris	17.500.000	20/06/24	EUR	Vente	39.532,50
UBS GROUP FUNDING 3.491 17-22 23/05S	BNP Paribas Paris	17.500.000	20/06/24	EUR	Vente	41.965,00
UBS GROUP FUNDING 3.491 17-22 23/05S	BNP Paribas Paris	17.000.000	20/12/28	EUR	Vente	305.167,00
UBS GROUP FUNDING 3.491 17-22 23/05S	BNP Paribas Paris	4.300.000	20/12/24	EUR	Vente	25.236,70
CRED SU 1.0 12-17	Crédit Suisse Sec Sociedad de Valores SA	5.000.000	20/12/26	EUR	Vente	95.530,00
BARCLAYS BANK PLC 2.25 14-24 10/06A	Goldman Sachs Intl, Paris Br	17.500.000	20/06/24	EUR	Vente	33.950,00
UNIONE DI BANCHE ITAL 1.75 18-23 12/04A	Goldman Sachs Intl, Paris Br	15.000.000	20/06/28	EUR	Achat	-53.775,00
BMW FINANCE NV 0.75 17-24 12/07A	J.P. Morgan AG	21.000.000	20/12/27	EUR	Achat	-486.360,00
EDF 5.625 03-33 21/02A	J.P. Morgan AG	15.000.000	20/06/27	EUR	Vente	243.285,00
IBERDROLA INTL BV 1.125 15-23 27/01A	J.P. Morgan AG	22.000.000	20/06/27	EUR	Achat	-518.936,00
ITALY 2.375 19-24 17/10S	J.P. Morgan AG	37.000.000	20/12/33	USD	Achat	640.161,72
PEUGEOT SA 2 18-25 20/03A	J.P. Morgan AG	10.000.000	20/12/27	EUR	Vente	1.498.640,00
BRITISH TELECOM 5.75 99-28 07/12A	Morgan Stanley Bk AG	18.000.000	20/06/28	EUR	Achat	-290.340,00
CMZB FRANCFORT RCV 0.00 18-24 13/02U	Morgan Stanley Bk AG	9.000.000	20/09/24	EUR	Vente	15.147,00
ELIS SA 1.75 19-24 11/04A	Morgan Stanley Bk AG	10.000.000	20/06/24	EUR	Achat	-148.970,00
KPN NV 5.625 09-24 30/09A	Morgan Stanley Bk AG	12.500.000	20/06/28	EUR	Achat	-307.162,50
ORANGE SA 1.00 16-25 12/05A	Morgan Stanley Bk AG	17.500.000	20/06/28	EUR	Vente	516.635,00
Sous Jacent Fictif créé pour les CDS avec multi-sous-jacents non créés dans GP	Morgan Stanley Bk AG	15.000.000	20/06/24	EUR	Vente	37.200,00
TELEFONICA EMISIONES 1.528 17-25 17/01A	Morgan Stanley Bk AG	20.000.000	20/06/28	EUR	Vente	347.000,00
MERCEDESBENZ GROUP 1.40 16-24 12/01A	Société Générale SA	21.500.000	20/06/28	EUR	Achat	-501.638,00
VOLKSWAGEN INTL FIN FL.R 18-24 16/11Q	Société Générale SA	15.000.000	20/06/28	EUR	Vente	150.270,00

-3.251.718,66

G FUND

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Swaps de taux d'intérêts ("IRS")

Au 29 février 2024, les positions ouvertes sur swaps de taux d'intérêts sont les suivantes :

G FUND – Alpha Fixed Income

Nominal	Devise	Maturité	Contrepartie	Compartiment paie	Compartiment reçoit	Non réalisé (en EUR)
9.400.000	EUR	12/06/24	NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE	3.787%	EURO SHORT TERM RATE COMPOUNDED	6.708,78
10.000.000	EUR	18/01/25	SGR SOCIETE GENERALE PARIS	3.312%	EURO SHORT TERM RATE COMPOUNDED	23.723,10
30.100.000	EUR	01/03/34	JP MORGAN AG FRANKFURT	2.626%	EUR EURIBOR 6 MONTHS	321.541,14
7.580.000	EUR	07/03/73	JP MORGAN AG FRANKFURT	2.199%	EUR EURIBOR 6 MONTHS	-145.217,41
						206.755,61

G FUND

Autres notes aux états financiers

Autres notes aux états financiers

1 - Généralités

G FUND (la « SICAV ») a été constituée le 13 décembre 2010 sous forme de Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois, conformément à la partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif (« la Loi de 2010 »).

Le Conseil d'Administration de la SICAV a nommé, avec effet au 6 avril 2013, Groupama Asset Management en tant que Société de Gestion conformément aux dispositions de l'article 119 de la loi modifiée du 17 décembre 2010.

Au 29 février 2024, les compartiments ci-après sont actifs :

G FUND – Avenir Europe
G FUND – European Convertible Bonds
G FUND – Alpha Fixed Income

L'objectif principal de la SICAV est la croissance du capital à long et moyen terme, avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les actionnaires des résultats de la gestion des avoirs.

2 - Principales méthodes comptables

2.1 - Présentation des états financiers

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation en vigueur à Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif.

2.2 - Evaluation du portefeuille-titres

La valeur des valeurs mobilières constituant le portefeuille de chaque compartiment est déterminée sur la base du dernier cours de bourse connu de toute bourse à laquelle ces valeurs mobilières sont cotées ou admises à la négociation. La valeur des valeurs mobilières traitées sur un autre marché réglementé est établie de façon similaire.

Pour les valeurs non admises à une cote officielle et non traitées sur un autre marché réglementé, et pour les valeurs admises à une telle cote ou un tel marché et dont le dernier cours n'est pas représentatif, le Conseil d'Administration de la SICAV procédera à l'évaluation sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle est estimée avec prudence et bonne foi.

Les parts d'OPCVM et/ou autres OPC sont évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire par action connue.

Les investissements du fonds nourricier dans le fonds maître sont évalués à la dernière valeur nette d'inventaire par action publiée par le fonds maître.

Le portefeuille titres est évalué aux derniers prix disponibles lors du calcul de la valeur nette d'inventaire (« VNI »), c'est-à-dire aux cours de clôture du 29 février 2024.

Les instruments du marché monétaire avec une échéance inférieure à 3 mois sont évalués en utilisant l'« amortised cost method ».

Des petits écarts peuvent apparaître dans certains sous-totaux de pourcentages dans les portefeuille-titres en raison des arrondis.

2.3 - Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes de titres

Les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sur ventes d'investissements sont calculés sur base du coût moyen.

G FUND

Autres notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.4 - Conversion des devises étrangères

Le prix d'acquisition des titres acquis en une devise autre que l'euro est converti en euro sur base des cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les revenus et charges libellés en une devise autre que l'euro sont convertis sur base des cours de change en vigueur à la date de transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs libellés en une devise autre que l'euro sont convertis sur base des cours de change en vigueur à cette date; les différences de change résultant de cette conversion sont incluses dans le résultat net de change de l'exercice.

Les cours de change utilisés pour la conversion des avoirs et dettes de la SICAV en devises autres que l'euro sont ceux du 29 février 2024 :

1 EUR =	1,6619	AUD	1 EUR =	1,46775	CAD	1 EUR =	0,9529	CHF
1 EUR =	7,79715	CNH	1 EUR =	7,45415	DKK	1 EUR =	0,8555	GBP
1 EUR =	8,4719	HKD	1 EUR =	393,225	HUF	1 EUR =	3,865	ILS
1 EUR =	161,9654	JPY	1 EUR =	18,4685	MXN	1 EUR =	11,47	NOK
1 EUR =	1,7762	NZD	1 EUR =	4,3155	PLN	1 EUR =	11,1975	SEK
1 EUR =	1,45505	SGD	1 EUR =	38,8113	THB	1 EUR =	33,78445	TRY
1 EUR =	1,08215	USD	1 EUR =	20,7597	ZAR			

2.5 - Etats financiers combinés

Les états financiers combinés de la SICAV sont exprimés en euro. Au 29 février 2024, le montant total des investissements croisés est de 39.261.500,56 euros. Par conséquent, la valeur nette d'inventaire totale de la SICAV au 29 février 2024 sans investissements croisés s'élève à 3.245.884.116,88 euros.

Ces investissements croisés concernent les compartiments suivants :

Compartiments	Investissements croisés	Montant (en EUR)
G FUND – Avenir Europe	G Fund Avenir Small Cap Ic EUR Cap	1.011.567,08
G FUND – European Convertible Bonds	G Fund - Alpha Fixed Income Plus Ic EUR	3.727.395,00
G FUND – European Convertible Bonds	G Fund - Global Convertible Bonds Sc EUR	439.115,00
G FUND – Alpha Fixed Income	G Fund - Alpha Fixed Income Plus Ic EUR	11.140.524,44
G FUND – Global Bonds	G Fund Hybrid Corporate Bonds Ic	483.672,45
G FUND – Global Bonds	G Fund - Alpha Fixed Income Plus Ic EUR	4.428.481,79
G FUND – Total Return Bonds	G Fund Euro High Yield Bonds Id EUR	4.005.450,00
G FUND – Total Return Bonds	G Fund Hybrid Corporate Bonds Ic	3.998.164,55
G FUND – Total Return Bonds	G Fund - Alpha Fixed Income Plus Ic EUR	10.027.130,25
		39.261.500,56

2.6 - Evaluation des contrats d'options

Les options sont évaluées à leur dernier cours connu à la date de clôture. Les swaptions sont évaluées « marked to market » à chaque calcul de la valeur nette d'inventaire. La valeur de marché des options est présentée dans l'état des actifs nets, aux postes « Options (positions longues) à la valeur d'évaluation » pour les positions achetées et « Options (positions courtes) à la valeur d'évaluation » pour les positions vendues. Le mouvement des plus- ou moins-values sur options ainsi que le montant réalisé sont présentés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, respectivement aux postes « Variation de la plus-ou moins-value nette non réalisée sur options » et « Bénéfice net / Perte nette réalisé(e) sur options ».

Les contrats des options ouverts à la date de clôture sont détaillés dans la section « Notes aux Etats Financiers - Etat des instruments dérivés ».

Autres notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.7 - Evaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme en cours sont évalués à la date de clôture en référence au taux de change applicable à la durée résiduelle du contrat. La plus-value ou la moins-value non réalisée sur les contrats de change à terme est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value/Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme », tandis que le mouvement de ces montants ainsi que le montant réalisé sont présentés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, respectivement aux postes « Variation de la plus-ou moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme » et « Bénéfice net / Perte nette réalisé(e) sur contrats de change à terme ».

Les contrats de change à terme ouverts à la date de clôture sont détaillés dans la section « Notes aux Etats Financiers - Etat des instruments dérivés ».

2.8 - Evaluation des contrats futures

L'évaluation des contrats futures négociés sur des marchés réglementés est basée sur le dernier prix disponible du règlement de ces contrats sur les marchés réglementés sur lesquels ces contrats futures sont négociés par la SICAV. La plus-value ou la moins-value non réalisée sur les contrats futures est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value/Moins-value nette non réalisée sur contrats futures », tandis que le mouvement de ces montants ainsi que le montant réalisé sont présentés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, respectivement aux postes « Variation de la plus-ou moins-value nette non réalisée sur contrats futures » et « Bénéfice net / Perte nette réalisé(e) sur contrats futures ».

Les contrats futures ouverts à la date de clôture sont détaillés dans la section « Notes aux Etats Financiers - Etat des instruments dérivés ».

2.9 - Evaluation des Contracts for Difference ("CFD")

Un «Contract for Difference» (« CFD ») est un contrat financier conclu de gré-à-gré entre un acheteur et un vendeur en vue d'échanger la différence entre le cours actuel d'un actif sous-jacent (action, devise, matière première, indice boursier, etc.) et son cours au moment de la clôture du contrat. Les CFDs permettent de profiter des cours à la hausse (en prenant des positions longues) ou des cours à la baisse (en prenant des positions courtes) des actifs sous-jacents. Les CFDs sont évalués « marked to market » à chaque calcul de la valeur nette d'inventaire sur base des éléments d'évaluation prévus dans les contrats.

La plus-value ou moins-value non réalisée sur CFDs est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value/Moins-value nette non réalisée sur CFDs », tandis que le mouvement de ces montants ainsi que le montant réalisé sont présentés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, respectivement aux postes « Variation de la plus-ou moins-value nette non réalisée sur CFDs » et « Bénéfice net / Perte nette réalisé(e) sur CFDs ».

Les intérêts à recevoir ou à payer sur CFDs sont présentés dans l'état des actifs nets, aux postes « Intérêts à recevoir sur CFDs » et « Intérêts à payer sur CFDs » et dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, aux postes « Intérêts reçus sur CFDs » et « Intérêts payés sur CFDs ».

Il n'y avait pas de « CFDs » ouverts à la date de clôture.

2.10 - Evaluation des contrats de swaps

Evaluation des Credit Default Swaps ("CDS")

Un Credit Default Swap (« CDS ») est un contrat bilatéral selon lequel une contrepartie (l'acheteur de protection) verse une prime périodique en retour d'un paiement contingent du vendeur de protection en cas d'événement de crédit touchant l'un des émetteurs de référence. Lorsque la différence entre la perte due à un événement de crédit et la prime périodique est positive, l'acheteur de protection reçoit généralement une compensation monétaire du montant correspondant. Lorsque la différence est négative, le règlement au comptant est généralement versé au vendeur de protection. Les CDS sont évalués « marked to market » à chaque calcul de la valeur nette d'inventaire. La valeur de marché est basée sur les éléments d'évaluation prévus dans les contrats.

La plus-value ou moins-value non réalisée sur les CDS est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value/Moins-value nette non réalisée sur swaps », tandis que le mouvement de ces montants ainsi que le montant réalisé sont présentés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, respectivement aux postes « Variation de la plus-ou moins-value nette non réalisée sur swaps » et « Bénéfice net / Perte nette réalisé(e) sur swaps ».

Les intérêts à recevoir ou à payer sur CDS sont calculés à chaque valeur nette d'inventaire et sont présentés dans l'état des actifs nets, aux postes « Intérêts à recevoir sur swaps » et « Intérêts à payer sur swaps » et dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, aux postes « Intérêts reçus sur swaps » et « Intérêts payés sur swaps ».

Les CDS ouverts à la date de clôture sont détaillés dans la section « Notes aux Etats Financiers - Etat des instruments dérivés ».

Autres notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.10 - Evaluation des contrats de swaps

Evaluation des swaps de taux d'intérêts ("IRS")

Un swap de taux d'intérêt (« IRS ») est un contrat bilatéral dans lequel une partie échange une série de paiements d'intérêts contre une autre série de paiements d'intérêts avec l'autre partie (habituellement fixe contre flottant), basée sur un montant notionnel servant de base de calcul qui est habituellement non échangé. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués à la valeur de marché à chaque valeur nette d'inventaire sur base des éléments d'évaluation fixés par le contrat et déterminés par l'agent de calcul.

La plus-value ou moins-value non réalisée sur les IRS est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value/Moins-value nette non réalisée sur swaps », tandis que le mouvement de ces montants ainsi que le montant réalisé sont présentés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, respectivement aux postes « Variation de la plus-ou moins-value nette non réalisée sur swaps » et « Bénéfice net / Perte nette réalisé(e) sur swaps ».

Les intérêts à recevoir ou à payer sur IRS sont calculés à chaque valeur nette d'inventaire et sont présentés dans l'état des actifs nets, aux postes « Intérêts à recevoir sur swaps » et « Intérêts à payer sur swaps » et dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, aux postes « Intérêts reçus sur swaps » et « Intérêts payés sur swaps ».

Les contrats de swaps d'intérêt ouverts à la date de clôture sont détaillés dans la section « Notes aux Etats Financiers - Etat des instruments dérivés ».

Evaluation des Total Return Swaps ("TRS")

Un contrat d'échange sur rendement global (« Total Return Swap ») est un contrat dans lequel une partie (le payeur du rendement total) transfère l'intégralité de la performance économique d'une obligation de référence à l'autre partie (le receveur du rendement total). La performance économique totale comprend le revenu des intérêts et rémunérations, plus-values ou pertes résultant des mouvements du marché et les pertes de crédit. Le « Total Return Swap » est évalué à la valeur de marché à chaque date de calcul de la valeur nette d'inventaire. La valeur de marché estimée se fonde sur les éléments d'évaluation fixés dans les contrats et est obtenue auprès d'agents de notation tiers, de teneurs de marché ou sur la base de modèles internes.

La plus-value ou moins-value non réalisée sur « Total Return Swap » est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value/Moins-value nette non réalisée sur swaps », tandis que le mouvement de ces montants ainsi que le montant réalisé sont présentés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, respectivement aux postes « Variation de la plus-ou moins-value nette non réalisée sur swaps » et « Bénéfice net / Perte nette réalisé(e) sur swaps ».

Les intérêts à recevoir ou à payer sur « Total Return Swap » sont calculés à chaque valeur nette d'inventaire et sont présentés dans l'état des actifs nets, aux postes « Intérêts à recevoir sur swaps » et « Intérêts à payer sur swaps » et dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, aux postes « Intérêts reçus sur swaps » et « Intérêts payés sur swaps ».

Il n'y avait pas de « Total Return Swap » ouverts à la date de clôture.

Evaluation des swaps d'inflation ("IFS")

Un swap d'inflation est un contrat bilatéral qui permet aux investisseurs, qui veulent se couvrir, de sécuriser un rendement lié à l'inflation par rapport à un indice d'inflation. L'acheteur de l'inflation (receveur de l'inflation) paie un taux fixe ou variable prédéterminé (minoré d'un spread). En échange, l'acheteur de l'inflation reçoit du vendeur de l'inflation (payeur de l'inflation) un(des) paiement(s) lié(s) à l'inflation. Le principal risque associé à un swap d'Inflation réside dans sa sensibilité aux taux d'intérêt et à l'inflation : le payeur de l'inflation est confronté au risque d'inflation, à savoir aux changements susceptibles d'affecter la courbe de l'inflation. Il supporte également un risque lié aux taux d'intérêt, à savoir aux changements intervenus au niveau de la courbe des rendements nominaux. Les swaps d'inflation sont évalués « marked to market » à chaque calcul de la valeur nette d'inventaire sur base des éléments d'évaluation prévus dans les contrats.

La plus-value ou moins-value non réalisée sur les swaps d'inflation est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value/Moins-value nette non réalisée sur swaps », tandis que le mouvement de ces montants ainsi que le montant réalisé sont présentés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, respectivement aux postes « Variation de la plus-ou moins-value nette non réalisée sur swaps » et « Bénéfice net / Perte nette réalisé(e) sur swaps ».

Les intérêts à recevoir ou à payer sur swaps d'inflation sont calculés à chaque valeur nette d'inventaire et sont présentés dans l'état des actifs nets, aux postes « Intérêts à recevoir sur contrats swaps » et « Intérêts à payer sur contrats swaps » et dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, aux postes « Intérêts reçus sur swaps » et « Intérêts payés sur swaps ».

Il n'y avait pas de « Inflation Swaps » ouverts à la date de clôture.

Autres notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.10 - Evaluation des contrats de swaps

Evaluation des swaps d'indice

Un swap d'indice est un contrat bilatéral selon lequel une partie effectue un paiement basé sur un taux prédéfini, qui peut être fixe ou fluctuant, alors qu'une autre partie verse elle, un paiement basé sur le rendement d'un indice sous-jacent. Les swaps d'indice sont évalués « marked to market » à chaque valeur nette d'inventaire sur base du niveau de clôture de l'indice déterminé par l'agent de calcul.

La plus-value ou moins-value non réalisée sur les swaps d'indice est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value/Moins-value nette non réalisée sur swaps », tandis que le mouvement de ces montants ainsi que le montant réalisé sont présentés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, respectivement aux postes « Variation de la plus-ou moins-value nette non réalisée sur swaps » et « Bénéfice net / Perte nette réalisé(e) sur swaps ».

Les intérêts à recevoir ou à payer sur swaps d'indice sont calculés à chaque valeur nette d'inventaire et sont présentés dans l'état des actifs nets, aux postes « Intérêts à recevoir sur swaps » et « Intérêts à payer sur swaps » et dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, aux postes « Intérêts reçus sur swaps » et « Intérêts payés sur swaps ».

Il n'y avait pas de swaps d'indice ouverts à la date de clôture.

2.11 - Revenus de dividendes et d'intérêts

Les dividendes sont enregistrés comme revenus à la date où les actions sont pour la première fois « ex-dividende ». Les intérêts courus produits par les titres sont provisionnés à chaque date de calcul de la valeur nette d'inventaire.

2.12 - Frais de constitution

Les frais de constitution sont imputés au prorata des actifs nets de chaque compartiment et amortis sur une période de 5 ans.

2.13 - Frais de transaction

Les frais de transaction sur titres sont comptabilisés séparément du coût d'acquisition dans le compte de charge intitulé « Frais de transaction ». Les frais sur transaction comprennent les frais d'encodage de chaque nouvelle transaction par le service en charge au sein de CACEIS Bank, Luxembourg Branch, les frais de courtage, les frais de la table de négociation de la Société de Gestion et les frais commerciaux liés aux transactions sur portefeuille-titres, contrats de change à terme, options, contrats de prise en pension et contrats futures (voir le détail des frais de transaction dans la partie « Autres notes aux états financiers »).

2.14 - Abréviations utilisées dans les portefeuilles-titres

A: Annuel
 FL.R: Obligations à taux variable
 Q: Trimestriel
 S: Semestriel
 XX: Obligations perpétuelles
 U ou ZCP: Zéro coupon

3 - Commission de gestion

Selon les conditions de la convention de gestion conclue entre la SICAV et la Société de Gestion, cette dernière a droit à des honoraires de gestion calculés sous forme de pourcentage de la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment, et/ou Classe et/ou Sous-classe correspondant(e).

Les taux annuels actuels maximum de la Commission de gestion sont indiqués dans les fiches des Compartiments, section « Commissions », reprises dans le Livre II du Prospectus. Ces taux incluent tous les frais de gestion hors frais de transaction (notamment, frais de courtage, impôts de bourse, etc.).

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Frais de gestion (taux effectif)	Frais de gestion (max)
G FUND – Avenir Europe	Classe E3C EUR - Capitalisation	LU2486820355	0,88	0,90
	Classe NC EUR - Capitalisation	LU0675297237	1,74	1,80
	Classe NC USD Hedged -	LU1515102728	1,74	1,80
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU0675296932	0,88	0,90

G FUND

Autres notes aux états financiers

3 - Commission de gestion

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Frais de gestion (taux effectif)	Frais de gestion (max)
G FUND – Avenir Europe	Classe IC USD - Capitalisation	LU1515102991	0,88	0,90
	Classe IC USD Hedged -	LU1515103296	0,88	0,90
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1622556907	0,98	1,00
	Classe OAD EUR - Distribution	LU1501411687	0,03	0,90
	Classe OSD EUR - Distribution	LU2679895321	0,03	0,90
	Classe GD EUR - Distribution	LU0675297153	0,22	0,22
	Classe PC EUR - Capitalisation	LU1622557038	0,00	0,70
	Classe VC EUR - Capitalisation	LU1749433030	0,00	0,70
	Classe AC EUR - Capitalisation	LU1866781336	1,40	1,50
G FUND – European Convertible Bonds	Classe NC EUR - Capitalisation	LU0571100824	1,00	1,00
	Classe NC USD - Capitalisation	LU1515103536	1,00	1,00
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU0571100584	0,50	0,50
	Classe ID EUR - Distribution	LU1749432909	0,00	0,50
	Classe GD EUR - Distribution	LU0571100741	0,15	0,15
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1622557467	0,55	0,55
G FUND – Alpha Fixed Income	Classe NC EUR - Capitalisation	LU0571102010	0,70	1,00
	Classe ND EUR - Distribution	LU2473700214	0,70	1,00
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU0571101715	0,50	0,50
	Classe ID EUR - Distribution	LU0857959968	0,50	0,50
	Classe OAD EUR - Distribution	LU1501413113	0,03	0,50
	Classe OSD EUR - Distribution	LU2679896055	0,03	0,50
	Classe GD EUR - Distribution	LU0571101988	0,50	0,50
	Classe PC EUR - Capitalisation	LU1251655087	0,20	0,20
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1622557624	0,55	0,55
	Classe RD EUR - Distribution	LU2473700305	0,55	0,55

Pour les compartiments investissant une part substantielle de leurs actifs dans d'autres OPC, le niveau maximal de commission de gestion qui peut leur être facturé ainsi que le niveau maximal de commission de gestion qui peut être facturé aux fonds cibles, promus ou gérés par Groupama Asset Management, ou par tout autre société liée dans lesquels les compartiments investissent, est de 2% hors commission de performance.

4 - Commission de performance

La Société de Gestion a droit à une commission de performance comme définie dans le tableau ci-dessous.

La méthode de calcul des commissions de performance de ces compartiments et des classes d'actions concernées est détaillée dans le Prospectus de la SICAV actuellement en vigueur.

Compartiments	Performance	Indice de référence
G FUND – Avenir Europe	20% de la surperformance nette de frais par rapport à l'indice	MSCI Europe Small Cap (dividendes nets réinvestis)
G FUND – European Convertible Bonds	20% de la surperformance nette de frais par rapport à l'indice	Refinitiv Europe Convertible Bonds
G FUND – Alpha Fixed Income	20% TTC de la surperformance nette de frais pour une performance au-delà de l'indice	ESTER capitalisé +1,5%

En application des orientations ESMA sur les commissions de performance (ESMA34-39-992) et la Circulaire CSSF 20/764, le tableau ci-dessous présente le montant des commissions de performance chargées pour chaque catégorie d'actions concernée ainsi que le pourcentage de ces commissions calculé en fonction de la Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») de la catégorie d'actions. Seules les catégories d'actions pour lesquelles des commissions de performance ont été chargées sont présentées.

G FUND

Autres notes aux états financiers

4 - Commission de performance

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Devise du compartiment	Montants des commissions de performance au 29/02/24 (en devise du compartiment)	VNI moyenne de la Classe d'actions (en devise du compartiment)	% de la VNI moyenne de la Classe d'actions
G FUND – Avenir Europe	Classe E3C EUR - Capitalisation	LU2486820355	EUR	283,29	1.232.315,89	0,02
				283,29		
G FUND – European Convertible Bonds	Classe NC USD - Capitalisation	LU1515103536	EUR	0,58	887,07	0,07
				0,58		
G FUND – Alpha Fixed Income	Classe OAD EUR - Distribution	LU1501413113	EUR	1.593,79	522.171,14	0,31
				1.593,79		

5 - Commission de banque dépositaire

La commission de banque dépositaire perçue par CACEIS Bank, Luxembourg Branch est de 0,01% par an, payable trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net moyen de la sous-classe pour le trimestre considéré. La SICAV supporte également les frais des sous-dépositaires qui sont inclus dans le poste «Commission de dépositaire».

6 - Commission d'administration

En sa qualité d'agent administratif délégué, agent de transfert délégué et teneur de registre délégué, CACEIS Bank, Luxembourg Branch reçoit une commission d'administration pour l'ensemble des actions de la SICAV de 0,20% maximum. Ce taux annuel de 0,20% maximum est payable mensuellement et calculé sur base de l'actif net moyen de chaque Sous-classe pour le mois considéré.

7 - Frais de transaction

La Société de Gestion a mis en place une table de négociation indépendante afin d'assurer la meilleure exécution des ordres et de la sélection des intermédiaires pour la SICAV. Sauf disposition contraire prévue à la section « Commissions » du Livre II du Prospectus pour chaque Compartiment, une commission de transaction est perçue par la Société de Gestion lors de l'exécution des ordres.

Le taux maximum des commissions de transactions s'applique selon la grille tarifaire suivante :

Types d'actifs	Taux maximum*
Action	0,10%
Obligation convertible	0,05%
Obligation corporate	0,05%
ETF	0,05%
Change	0,005%
Swap de taux d'intérêt	0,02%
Obligation souveraine	0,03%
CDS/ABS	0,03%
Dérivés Listés ¹	2 €

*Calculé sur la valeur de l'ordre

¹ Le taux de la commission de transaction s'applique par lot de dérivés listés et non pas sur le notionnel traité.

8 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises. En vertu de la législation et des règlements en vigueur actuellement au Luxembourg, elle est soumise à une taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05%, payable trimestriellement et calculée sur ses avoirs nets à la fin de chaque trimestre. Ce taux est toutefois réduit à 0,01% dans les cas et sous les conditions visées à l'article 174 (2) de la loi de 2010 telle que modifiée, et notamment pour les compartiments et/ou classes réservées à des Investisseurs Institutionnels.

G FUND

Autres notes aux états financiers

8 - Taxe d'abonnement

Les actifs nets investis en OPC déjà soumis à la taxe d'abonnement prévue par l'article 129 (3) de la loi modifiée du 17 décembre 2010 sont exonérés de la taxe d'abonnement.

9 - Distribution de dividendes

Le Fonds a distribué les dividendes suivants au cours de l'exercice clôturant le 29 février 2024 :

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Devise	Dividende	Ex-date	Date de paiement
G FUND – Avenir Europe	Classe OAD EUR - Distribution	LU1501411687	EUR	4,71	25/07/23	28/07/23
	Classe GD EUR - Distribution	LU0675297153	EUR	16,45	25/07/23	28/07/23
G FUND – European Convertible Bonds	Classe ID EUR - Distribution	LU1749432909	EUR	1,81	25/07/23	28/07/23
	Classe GD EUR - Distribution	LU0571100741	EUR	6,95	25/07/23	28/07/23
				13,00	27/11/23	30/11/23
G FUND – Alpha Fixed Income	Classe OAD EUR - Distribution	LU1501413113	EUR	5,30	25/07/23	28/07/23

10 - Mécanisme de "Swing pricing"

Dans certains cas, les souscriptions, rachats et conversions au sein d'un Compartiment peuvent avoir un impact négatif sur la valeur nette d'inventaire par action. Lorsque les souscriptions, rachats et conversions au sein d'un Compartiment entraînent l'obligation pour le Compartiment en question d'acheter et/ou de vendre des actifs sous-jacents, la valeur de ces actifs peut être affectée par les écarts entre offre et demande, les coûts de transactions ainsi que par certaines dépenses y afférentes telles que frais de transactions, frais de courtage et taxes. Cette opération est susceptible d'avoir un impact négatif sur la valeur nette d'inventaire par action; on parle alors de «dilution» des actionnaires. Dans le but de protéger les investisseurs existants ou restants contre les effets potentiels de dilution, la SICAV a la possibilité d'appliquer la méthode du swing pricing, telle que décrite ci-dessous.

La méthode du swing pricing permet d'ajuster la valeur nette d'inventaire par action à l'aide d'un swing factor, c'est-à-dire grâce à un pourcentage donné, fixé par le Conseil d'Administration pour chaque Compartiment. Ce swing factor représente ainsi une estimation des écarts entre offre et demande d'actifs dans lesquels le Compartiment investit ainsi qu'une estimation des différents coûts d'opérations, taxes et dépenses y afférentes contractés par le Compartiment lors de l'achat et/ou de la vente des actifs sous-jacents. En règle générale, le swing factor ne dépassera pas 2% de la valeur nette d'inventaire par action, à moins qu'il n'en soit stipulé autrement au sein des fiches des Compartiments. Un rapport périodique sera émis dans le but de vérifier la pertinence du «swing factor» par rapport aux conditions du marché.

Le Conseil d'Administration détermine s'il convient d'adopter un swing partiel ou un swing complet. Dans le cas d'un swing partiel, la valeur nette d'inventaire par action sera revue à la hausse ou à la baisse lorsque les souscriptions ou rachats nets excèdent un certain seuil tel que déterminé par le Conseil d'Administration pour chaque Compartiment (le « Seuil de Swing »). Dans le cas d'un swing complet, aucun Seuil de Swing ne sera appliqué. Le swing factor aura les effets suivants sur les souscriptions et rachats :

1) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un Compartiment se trouve dans une situation de souscriptions nettes (i.e. en termes de valeur, les souscriptions sont supérieures aux rachats) (au-dessus du Seuil de Swing, le cas échéant), la valeur nette d'inventaire par action sera revue à la hausse à l'aide du swing factor; et

2) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un Compartiment se trouve dans une situation de rachats nets (i.e. en termes de valeur, les rachats sont supérieurs aux souscriptions) (au-dessus du Seuil de Swing, le cas échéant), la valeur nette d'inventaire par action sera revue à la baisse à l'aide du swing factor.

Lors de l'application de la méthode du swing pricing, la volatilité de la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment est susceptible de ne pas refléter la véritable performance du portefeuille (et ainsi, le cas échéant, ne pas s'écarter de l'indice de référence du Compartiment). Le cas échéant, la Commission de performance sera facturée sur la base de la valeur nette d'inventaire habituelle du Compartiment.

Le Conseil d'Administration a mis en place le swing pricing pour les compartiments ci-dessous :

G FUND - Avenir Europe*

G FUND - European Convertible Bonds*

G FUND - Alpha Fixed Income*

* Le compartiment a appliqué le swing durant l'année fiscale.

A la date de clôture, le mécanisme du swing pricing n'a été appliqué sur aucune Valeur Nette d'Inventaire.

G FUND

Autres notes aux états financiers

11 - Collatéral

Au 29 février 2024, le collatéral reçu ou payé composé des dépôts de marge pour les contrats futures et options ainsi que le collatéral détenu ou payé pour réduire l'exposition des instruments dérivés OTC, est détaillé comme suit :

Compartiments	Devise	Contreparties	Type de collatéral	Montant du collatéral reçu en EUR	Montant du collatéral payé en EUR
G FUND – European Convertible Bonds	EUR	CACEIS Bank*	Cash	312,10	
	EUR	Morgan Stanley	Cash		240.000,00
	EUR	BNP Paribas	Cash		270.000,00
G FUND – Alpha Fixed Income	EUR	Goldman Sachs	Cash	100.000,00	370.000,00
	EUR	Morgan Stanley	Cash		820.000,00
	EUR	Credit Suisse First Boston	Cash		
	EUR	Société Générale	Cash	700.000,00	
	EUR	Nomura	Cash	290.000,00	
	EUR	JP Morgan	Cash	1.150.000,00	

*Compte pledge CACEIS

12 - Divers

Les informations sur les caractéristiques environnementales et/ou les caractéristiques sociales et/ou les investissements durables sont disponibles dans la section SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION ("SFDR") (non auditée) et ses annexes pertinentes, le cas échéant.

13 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

La liste des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille-titres de chaque compartiment au cours de la période sous revue est disponible gratuitement au siège social de la SICAV.

14 - Événements significatifs au cours de l'exercice

Le Conseil d'Administration de la SICAV a pris note d'événements importants au cours de l'exercice :

Crise Ukraine Russie : La Politique de gestion de tous nos portefeuilles (mandats et gestion collective) respecte les embargos en vigueur. Aucune entité ou personne sous mesures de gel des avoirs n'a été détectée sur l'activité de Groupama Asset Management.

Par ailleurs, GROUPAMA AM a mis en œuvre les différentes mesures de restriction imposées pour les entités et les personnes figurant sur les listes de sanctions récemment mises à jour dans le cadre de la crise Ukrainienne.

Une surveillance quotidienne de la mise à jour de ces mesures a été mise en place ainsi que des contrôles renforcés.

En matière de cyber sécurité : Nous avons particulièrement mobilisé notre écosystème et informé toutes les parties prenantes des actions à conduire et conduites.

Les règles de filtrage des connexions en provenance et à destination des pays en crise ont été renforcées, voire bloquées.

Toutes les consignes de prudence ont été rappelées aux collaborateurs. Nous effectuons une veille spécifique cybersécurité sur le sujet, en particulier en suivant les préconisations des autorités reconnues (ANSSI, NSA...).

15 - Événements post-clôture

Aucun événement important survenu après la date du rapport n'a nécessité une publication dans les états financiers.

G FUND

Informations supplémentaires non auditées

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment et conformément aux exigences de la directive SFDR, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité, au niveau de la fixation des objectifs comme de la détermination des rémunérations variables ainsi qu'aux orientations MIF.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2023, 102.4 Mrds d'actifs dont 18% de FIA, 33% d'OPCVM et 49% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- La responsable Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le Responsable de pôle de recherche
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année et qui comprennent pour les fonctions concernées un objectif de durabilité et, pour les gérants de portefeuille, le strict respect du cadre de gestion, du cadre ESG et des politiques en matière de durabilité ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : par exemple certains postes de junior ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation)

Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de conformité au cadre de gestion (notamment du cadre ESG et des risques de durabilité, respect de la Politique Energie Fossiles, de la Politique d'exclusion des armes controversées, de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM). Ainsi, dans le cadre de la gestion financière d'OPC et en particulier d'OPC justifiant d'un label ISR ou d'OPC ou mandats qui assurent la promotion de caractéristique environnementales ou sociales (article 8 SFDR) ou qui poursuivent un objectif d'investissement durable (article 9 SFDR), les gérants ont pour objectif la performance financière

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

tout en prenant en compte des enjeux extra-financiers dans leurs actes de gestion, qui se traduisent en contraintes dans leur processus d'investissement.

- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des facteurs de durabilité, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.

Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel Identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différée. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Eric Pinon, Président
Muriel Faure

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

Cyril Roux
Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2023 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Seule une recommandation a été émise et adoptée par le Comité des Rémunérations ; Elle ne remet pas en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2023.

Masse salariale 2023	28 674 291 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2023</i>	<i>7 240 169 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2023 (3^e tiers)</i>	<i>123 808 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2023 (2^e tiers)</i>	<i>85 292 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2021 et versé en 2023 (1^{er} tiers)</i>	<i>218 498 euros</i>

La Masse Salariale 2023 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2023 de l'ensemble du personnel Identifié	15 743 823 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)</i>	<i>9 135 916 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>6 607 907 euros</i>

Adaptation de ces informations à la SICAV G FUND

Pour l'application de cette politique à la SICAV G FUND, les éléments quantitatifs précédents sont recalculés par application d'un prorata correspondant à la proportion des encours de G FUND par rapport aux encours totaux gérés par Groupama Asset Management au 31/12/2023, soit un prorata de 3.02% (=3.094 Md€ / 102.4 Md€).

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2023.

Masse salariale 2023 (prorata G Fund)	865 964 euros
<i>Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2023</i>	<i>218 653 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2023 (3^e tiers)</i>	<i>3 739 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2023 (2^e tiers)</i>	<i>2 576 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2021 et versé en 2023 (1^{er} tiers)</i>	<i>6 478 euros</i>

G FUND

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

La Masse Salariale 2023 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2023 de l'ensemble du personnel Identifié (prorata G Fund)	475 464 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)	275 905 euros
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	199 559 euros

G FUND

Informations supplémentaires non auditées

Méthode de détermination du risque global

Les compartiments ci-dessous utilisent l'approche par les engagements afin de contrôler et mesurer le risque global :

G FUND – Avenir Europe
G FUND – European Convertible Bonds

Les compartiments ci-dessous utilisent l'approche par la VaR absolue afin de contrôler et mesurer le risque global :

Compartiment	Méthode de détermination du risque global	Modèle VaR	Limite VaR (99%, 20j)	VaR minimale (en % limite VaR)	VaR maximale (en % limite VaR)	VaR moyenne (en % limite VaR)	Niveau moyen de levier atteint durant l'année
G FUND – Alpha Fixed Income	VaR (Value at Risk) absolue	Historical simulation	2,50%	1.18%	12.78%	2.87%	78%

G FUND

Informations supplémentaires non auditées

Total Expense Ratios ("TER")

Le total expense ratio (TER) a été calculé conformément à la réglementation suisse "Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) pour les placements collectifs de capitaux" établie par la Asset Management Association Switzerland (AMAS).

Au 29 février 2024, le TER pour chaque classe d'actions est le suivant :

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	TER (en %) (incl. Performance)	Performance (en %)
G FUND - Avenir Europe	Classe E3C EUR - Capitalisation	LU2486820355	1.03	0.02
	Classe NC EUR - Capitalisation	LU0675297237	1.92	0.00
	Classe NC USD Hedged - Capitalisation	LU1515102728	1.94	0.00
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU0675296932	1.02	0.00
	Classe IC USD - Capitalisation	LU1515102991	1.02	0.00
	Classe IC USD Hedged - Capitalisation	LU1515103296	0.94	0.00
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1622556907	1.16	0.00
	Classe OAD EUR - Distribution	LU1501411687	0.16	0.00
	Classe OSD EUR - Distribution	LU2679895321	0.00	0.00
	Classe GD EUR - Distribution	LU0675297153	0.28	0.00
	Classe PC EUR - Capitalisation	LU1622557038	0.00	0.00
	Classe VC EUR - Capitalisation	LU1749433030	0.00	0.00
	Classe AC EUR - Capitalisation	LU1866781336	1.57	0.00
G FUND - European Convertible Bonds	Classe NC EUR - Capitalisation	LU0571100824	1.15	0.00
	Classe NC USD - Capitalisation	LU1515103536	1.12	0.07
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU0571100584	0.61	0.00
	Classe ID EUR - Distribution	LU1749432909	0.00	0.00
	Classe GD EUR - Distribution	LU0571100741	0.26	0.00
Classe RC EUR - Capitalisation	LU1622557467	0.70	0.00	
G FUND - Alpha Fixed Income	Classe NC EUR - Capitalisation	LU0571102010	0.83	0.00
	Classe ND EUR - Distribution	LU2473700214	0.64	0.00
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU0571101715	0.59	0.00
	Classe ID EUR - Distribution	LU0857959968	0.59	0.00
	Classe OAD EUR - Distribution	LU1501413113	0.43	0.31
	Classe OSD EUR - Distribution	LU2679896055	0.00	0.00
	Classe GD EUR - Distribution	LU0571101988	0.59	0.00
	Classe PC EUR - Capitalisation	LU1251655087	0.25	0.00
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1622557624	0.68	0.00
Classe RD EUR - Distribution	LU2473700305	0.39	0.00	

G FUND

Informations supplémentaires non auditées

Tableau de performance

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Performance au cours de l'exercice du 01/03/23 au 29/02/24:

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Performances	Performances au 28/02/23	Performances au 28/02/22	Performances au 28/02/21
			(en %)	(en %)	(en %)	(en %)
G FUND - Avenir Europe	Classe AC EUR - Capitalisation	LU1866781336	-2,38	NC	-	-
	Classe E3C EUR - Capitalisation	LU2486820355	-1,90	-	-	-
	Classe GD EUR - Distribution	LU0675297153	-1,19	-11,31	-0,41	35,86
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU0675296932	-1,90	-7,48	0,27	23,73
	Classe IC USD - Capitalisation	LU1515102991	0,10	-10,55	-0,02	37,16
	Classe IC USD Hedged - Capitalisation	LU1515103296	-1,45	-16,01	-6,65	51,35
	Classe NC EUR - Capitalisation	LU0675297237	-2,78	-6,85	0,82	24,68
	Classe NC USD Hedged - Capitalisation	LU1515102728	-2,39	-10,63	0,03	35,94
	Classe OAD EUR – Distribution	LU1501411687	-1,06	-	-	-
	Classe OSD EUR – Distribution	LU2679895321	NC	-	-	-
	Classe PC EUR - Capitalisation	LU1622557038	-	-9,83	-	-
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1622556907	-2,03	-9,91	1,47	37,57
	Classe VC EUR - Capitalisation	LU1749433030	-	-10,30	1,01	41,96
	G FUND - European Convertible Bonds	Classe GD EUR - Distribution	LU0571100741	3,60	3,01	14,47
Classe IC EUR - Capitalisation		LU0571100584	3,24	3,01	14,53	10,99
Classe ID EUR - Distribution		LU1749432909	-	-6,08	-2,54	6,09
Classe NC EUR - Capitalisation		LU0571100824	2,67	-3,81	-	-
Classe NC USD - Capitalisation		LU1515103536	2,52	-5,57	-2,17	6,55
Classe RC EUR - Capitalisation		LU1622557467	3,14	-5,56	-2,18	6,65
G FUND - Alpha Fixed Income	Classe GD EUR - Distribution	LU0571101988	4,62	-5,66	-2,22	6,49
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU0571101715	4,62	-5,23	-1,87	6,84
	Classe ID EUR - Distribution	LU0857959968	4,62	0,27	-0,27	0,32
	Classe NC EUR - Capitalisation	LU0571102010	4,37	0,54	0,27	0,86
	Classe ND EUR – Distribution	LU2473700214	4,53	-	-	-
	Classe OAD EUR - Distribution	LU1501413113	4,35	NC	-	-
	Classe OSD EUR – Distribution	LU2679896055	NC	-	-	-
	Classe PC EUR - Capitalisation	LU1251655087	4,97	0,54	0,27	0,86
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1622557624	4,53	0,46	0,23	-
	Classe RD EUR – Distribution	LU2473700305	4,46	-	-	-

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 70,97%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 53,25%

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Indicateur de référence	Indicateur de référence
		Mesure	Taux de couverture (%)	Mesure	Taux de couverture (%)
02/2023 - 02/2024	Créations nettes d'emplois (%)	16,36	98,41	6,66	78,13

02/2023 - 02/2024	Politique en matière des droits de l'homme (%)	90,25	98,41	90,84	78,74
02/2023 - 02/2024	Note ESG	57,72	100	56,15	75,88
02/2022 - 02/2023	Créations nettes d'emplois (%)	15,94	100	6,52	79,46
02/2022 - 02/2023	Politique en matière des droits de l'homme (%)	85,7	100	24,3	79,66
02/2022 - 02/2023	Note ESG	53,06	96,81	49,98	100

Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Notre approche des investissements durables se base sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.
- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	53,25%
--	---------------

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'est pas considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'effectue à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> ».

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
0,57	0,07



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	2 400,32	60,04		
		Émissions de GES de niveau 2	918,61	1 836,07		
		Émissions de GES de niveau 3	41 785,42	127 124,12		
		Émissions totales de GES	45 997,20	134 659,94		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	215,68	386,83		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	298,82	225,39		
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		0,36	0,76		
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui		45,25			

		provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie				
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,04			
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,62	0,66		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,53	2,32		
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1 037,36	156,79		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,57	1,15		
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,07	0,00		
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	2,03	0,31		
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en	33,01	11,79		

		pourcentage du nombre total de membres				
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00	0,00		
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1,89

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	8,46



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2023 au 29/02/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASM INTERNATIONAL NV (XAMS)	Technologies de l'Information	6.15%	Pays-Bas
STRAUMANN HOLDING AG-REG (XSWX)	Santé	4.57%	Suisse
TEMENOS AG - REG (XVTX)	Technologies de l'Information	4.36%	Suisse
TELEPERFORMANCE (XPAR)	Industrie	4.18%	France
REPLY SPA (MTAA)	Technologies de l'Information	4.15%	Italie
GB0000536739	Action	4.10%	Action
ASHTREAD GROUP PLC (XLON)	Industrie	4.10%	Royaume-Uni
ALTEN SA (XPAR)	Technologies de l'Information	4.03%	France

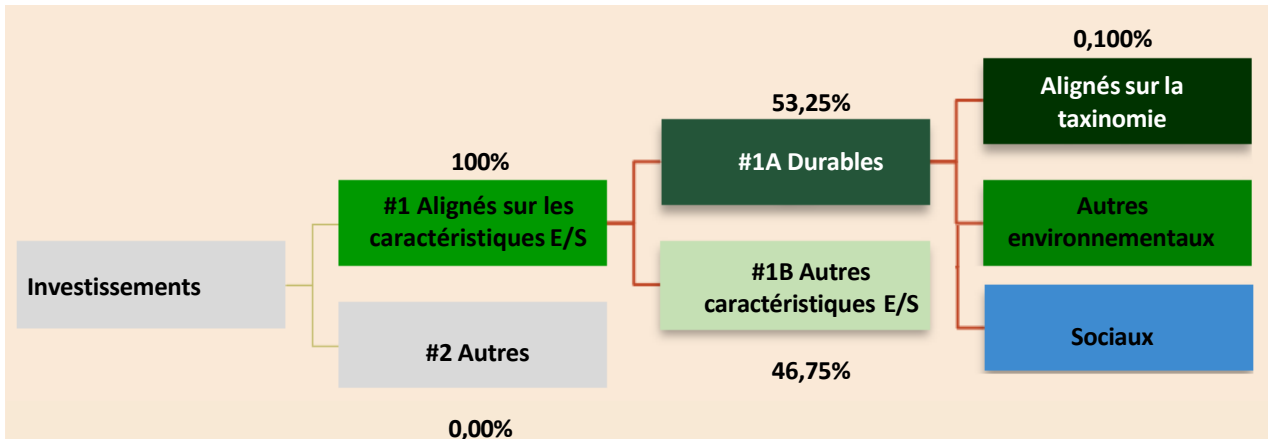
S.O.I.T.E.C. (XPAR)	Technologies de l'Information	3.51%	France
INDUTRADE AB (XSTO)	Industrie	3.37%	Suède
GROUPAMA MONETAIRE - IC	OPC	3.36%	France
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES (XAMS)	Technologies de l'Information	3.31%	Pays-Bas
FINECOBANK SPA (MTAA)	Finance	2.89%	Italie
SIXT SE (XETR)	Industrie	2.89%	Allemagne
MELEXIS NV (XBRU)	Technologies de l'Information	2.89%	Belgique



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

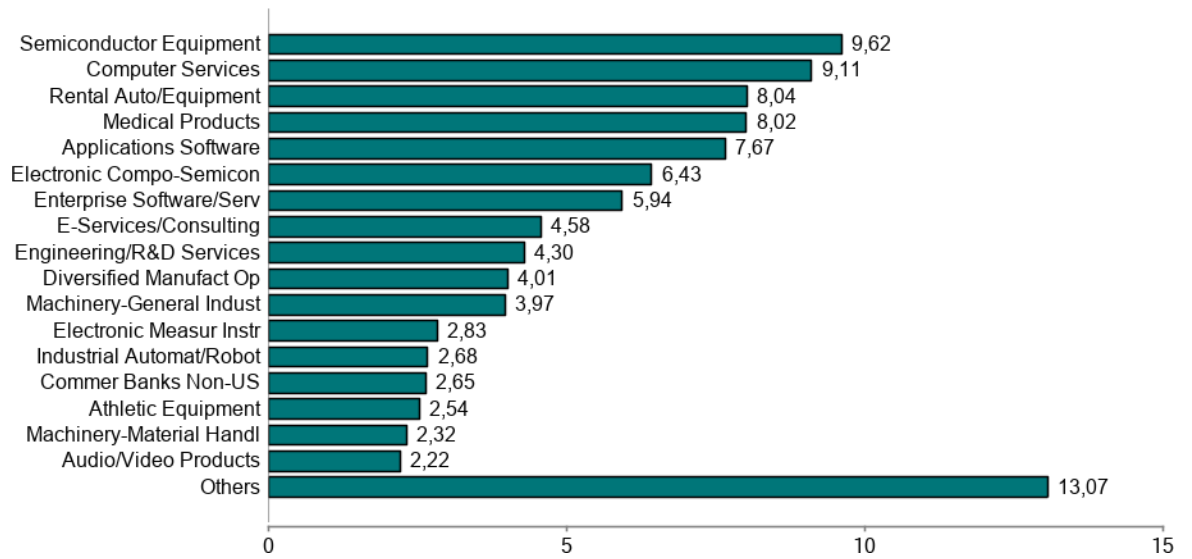
La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Répartition sectorielle (en %)



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

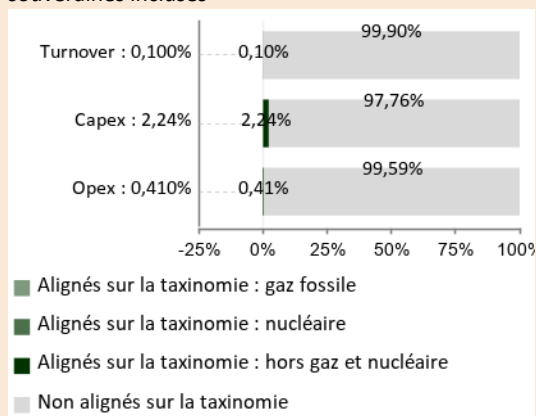
Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?**

- Oui
 Nucléaire
 Gaz fossile
- Non

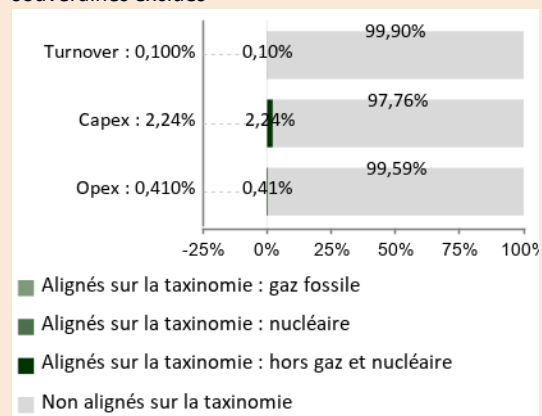
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines exclues



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes	0,0700%
---	----------------

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2024	0,100%
2023	-



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie	53,15%
---	--------

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-
---	---



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période ?

Conformément à l'engagement, le taux de couverture ESG du portefeuille est resté supérieur à 90%. Une société voyant sa note ESG se dégrader pour se situer dans les 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers a été cédée (Cellavision). Les engagements concernant les indicateurs de pourcentage moyen de la croissance du nombre d'employés sur une année (note moyenne pondérée du fonds supérieure à celle de l'indice de référence avec un taux de couverture d'au moins 90%) et de pourcentage d'émetteurs ayant une politique en matière des droits de l'Homme pour le respect des droits humains (note moyenne pondérée du fonds supérieure à celle de l'indice de référence avec un taux de couverture d'au moins 70%) ont été également respectés.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

● **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 61,23%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 39,16%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

	Note ESG Fonds	Note ESG Univers
02/2023 - 02/2024	72,66	60
02/2022 - 02/2023	73,95	60

Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Notre approche des investissements durables se base sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.
- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	39,16%
--	---------------

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'est pas considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Pour les obligations vertes, sociales et durables, cette absence de préjudice est vérifiée à travers l'analyse systématique de la performance ESG de l'émetteur.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'effectue à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> ».

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12,12	0,06



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	244 595,71	90 619,91		
		Émissions de GES de niveau 2	12 349,11	13 846,73		
		Émissions de GES de niveau 3	883 508,73	705 000,40		
		Émissions totales de GES	1 138 863,37	809 467,43		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	3 016,20	1 872,32		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	3 124,30	1 010,86		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3,43	2,54		
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	19,14				
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par	0,25	0,00			

		secteur à fort impact climatique				
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,01	1,08		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	184,25	169,81		
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	16 456,38	7 323,97		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	12,12	13,86		
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,06	0,00		
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	4,63	0,11		
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	32,43	10,77		
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00	0,00		
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement	Nombre de pays d'investissement	N/A	N/A		

	connaissant des violations de normes sociales	connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.				
--	---	--	--	--	--	--

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	3,11

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	46,18



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2023 au 29/02/2024

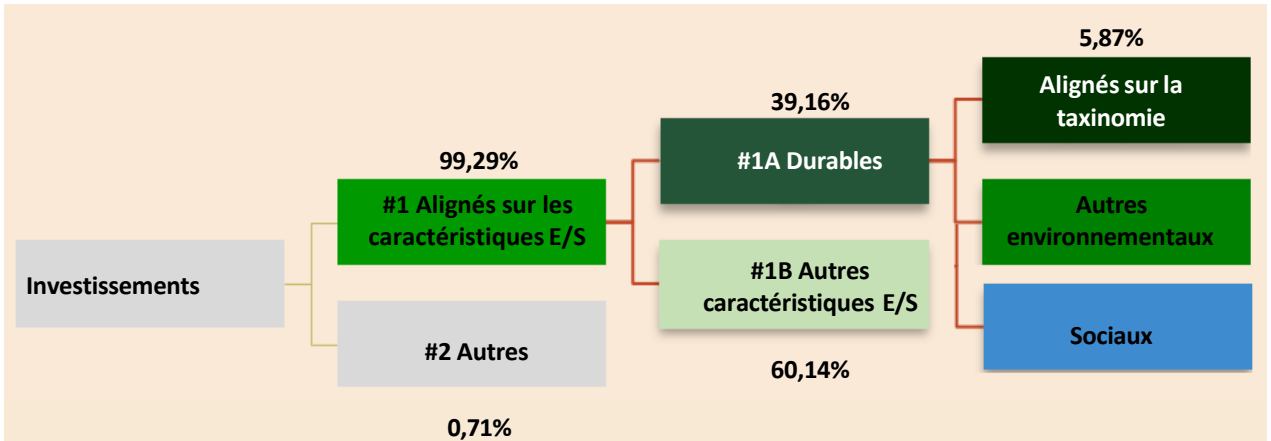
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
STMICROELECTRONICS NV (MTAA)	Convertible	3.48%	Suisse
GROUPAMA MONETAIRE - IC	OPC	2.88%	France
PUMA SE (XETR)	Convertible	2.58%	France
WORLDLINE SA (XPAR)	TECHNOLOGY	2.26%	France
CELLNEX TELECOM SA (XMAD)	COMMUNICATIONS	2.22%	Espagne
QIAGEN N.V. (XNYS)	CONSUMER_NON_CYCLICAL	2.10%	Pays-Bas
PIRELLI & C SPA (MTAA)	CAPITAL_GOODS	2.02%	Italie
BNP PARIBAS (XPAR)	BANKING	1.91%	France
SAFRAN SA (XPAR)	CAPITAL_GOODS	1.90%	France
ZALANDO SE (XETR)	Convertible	1.89%	Allemagne
NEXITY (XPAR)	Convertible	1.89%	France
SAFRAN SA (XPAR)	CAPITAL_GOODS	1.88%	France
INTL CONSOLIDATED AIRLINE-DI (XLON)	TRANSPORTATION	1.87%	Royaume-Uni
SIKA AG-REG (XSWX)	CAPITAL_GOODS	1.79%	Suisse
REMY COINTREAU (XPAR)	Convertible	1.75%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

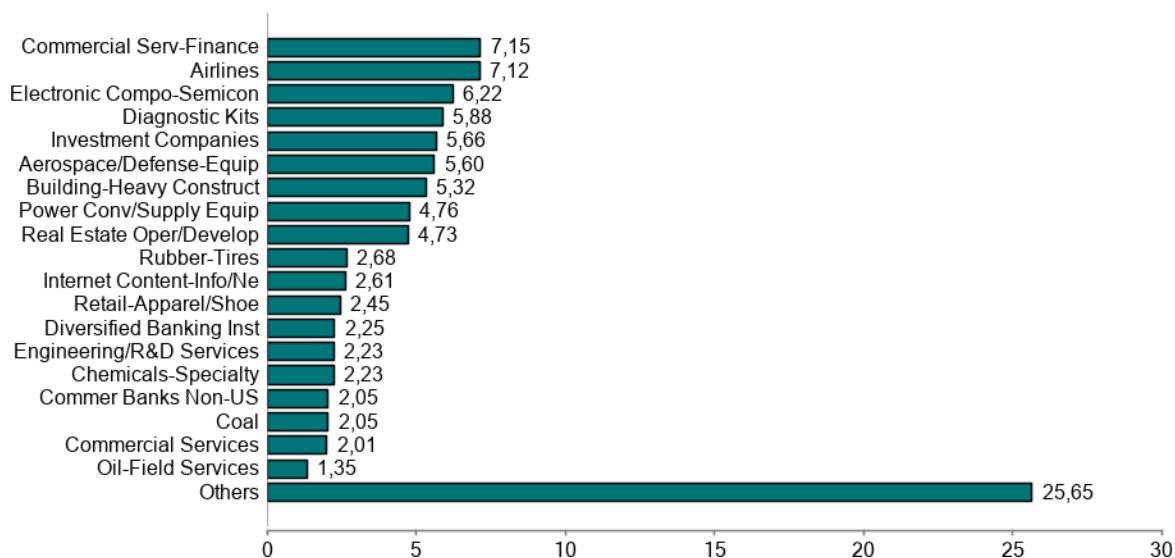
La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Répartition sectorielle (en %)



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

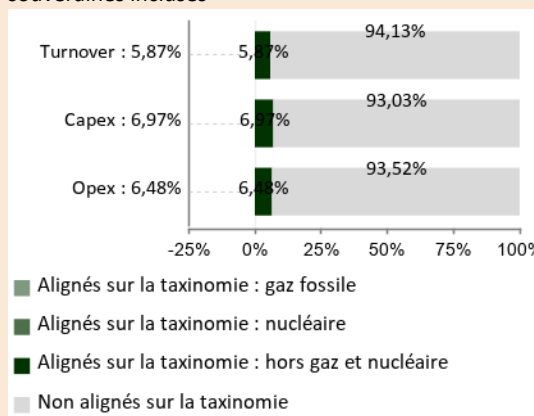
Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?**

- Oui**
 Nucléaire **Gaz fossile**
 Non

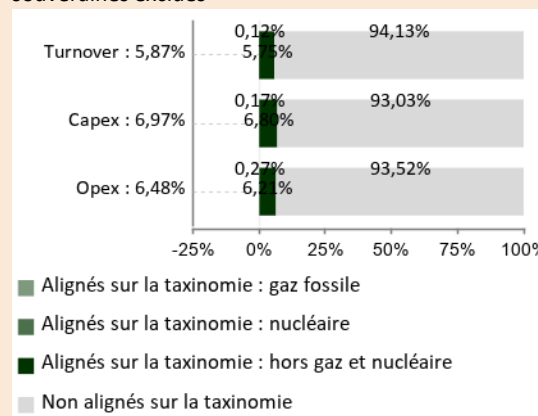
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines exclues



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes	3,32%
--	-------

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2024	5,87%
2023	-



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie	33,29%
---	--------

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-
---	---



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période ?

Le fonds G FUND EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS est classé article 8 SFDR et il va exclure certains secteurs controversés comme les armes controversées, le Charbon (politique GAM), les jeux d'argent et le tabac. Cela concerne par exemple dans l'univers d'investissement des valeurs comme Rheinmetall (munitions à uranium appauvri), Glencore (charbon), Avolta (exposition Tabac). L'univers d'investissement du fonds est l'ensemble des valeurs cotées européennes suivies par notre prestataire Moody's Vigeo Eiris. Les valeurs classées sur la liste des Grands Risques de Durabilité de Groupama AM sont également exclues. Nous avons trois mois pour vendre une fois qu'une valeur est entrée sur la liste des Grands Risques de Durabilité. Le fonds doit être sous exposé sur les valeurs classées en ESG dans le Qunitile 5 et la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à 60 (avec un taux de couverture minimum de 90%).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

● **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Dénomination du produit : G FUND - ALPHA FIXED INCOME

Identifiant d'entité juridique : 549300PUXYGGFGQY0G06

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 49,81%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 40,47%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

	Note ESG Fonds	Note ESG Univers
02/2023 - 02/2024	70,79	50
02/2022 - 02/2023	78,27	50

● **Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?**

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Notre approche des investissements durables se base sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.
- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	40,47%
--	---------------

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'est pas considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Pour les obligations vertes, sociales et durables, cette absence de préjudice est vérifiée à travers l'analyse systématique de la performance ESG de l'émetteur.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'effectue à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> ».

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
25,73	0,05



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	827 040,82	399 745,74		
		Émissions de GES de niveau 2	48 421,40	52 931,88		
		Émissions de GES de niveau 3	4 410 901,03	3 831 993,27		
		Émissions totales de GES	5 222 118,65	4 284 670,47		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	5 985,74	6 699,32		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	3 029,74	1 486,96		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	12,23	8,35		
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	30,66				
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires	0,40	0,00			

		d'investissements, par secteur à fort impact climatique				
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,11	1,27		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	158,86	5,18		
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	12 685,14	2 095,49		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	25,73	10,52		
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,05	0,00		
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	5,34	0,32		
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	33,37	10,77		
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00	0,00		
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	N/A	N/A		

Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	N/A	N/A		
--------	--	--	-----	-----	--	--

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	0,60

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	43,15



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2023 au 29/02/2024

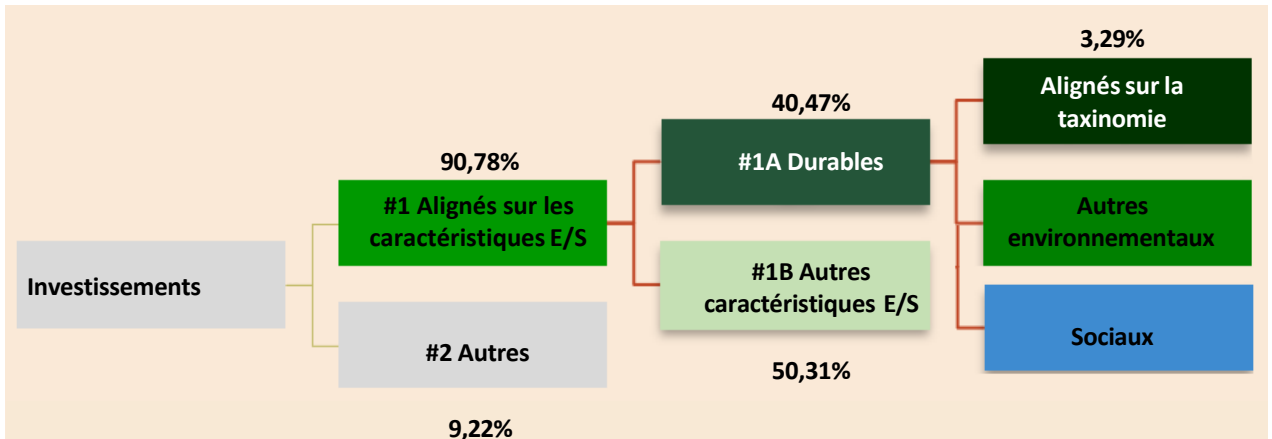
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
EU 3 1/4 07/04/34 - 04/07/34	SUPRANATIONAL	2.02%	Belgique
GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND - IC	OPC	1.69%	France
BPIFRA 3 1/8 05/25/33 - 25/05/33	GOVERNMENT_GUARANTEE	1.54%	France
ISHARES CORE EURO CORP BOND	OPC	1.28%	Irlande
TTEFP 2.708 PERP - 05/05/23	ENERGY	1.27%	France
AIB 1 1/2 03/29/23 - 29/03/23	BANKING	1.16%	Irlande
UCGIM 6 5/8 PERP - 03/12/71	BANKING	1.16%	Italie
NEUCP MSQTR 20221227 20230327 2.58 - 27/03/23	CONSUMER_NON_CYCLICAL	1.13%	France
NEUCP VALEO 20230309 20230609 3.36 - 09/06/23	CONSUMER_CYCLICAL	1.12%	France
GROUPAMA ENTREPRISES - IC	OPC	1.10%	France
GS Float 04/30/24 - 30/04/24	BANKING	1.06%	USA
NEUCP MSQTR 20230327 20230627 3.44 - 27/06/23	CONSUMER_NON_CYCLICAL	1.06%	France
NEUCP ENFIIN 20230130 20230728 3.275 - 28/07/23	ELECTRIC	0.94%	Pays-Bas
NEUCP IBEINT 20230309 20230428 2.81 - 28/04/23	ELECTRIC	0.93%	Pays-Bas
BNFP 1 3/4 PERP - 23/06/71	CONSUMER_NON_CYCLICAL	0.91%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

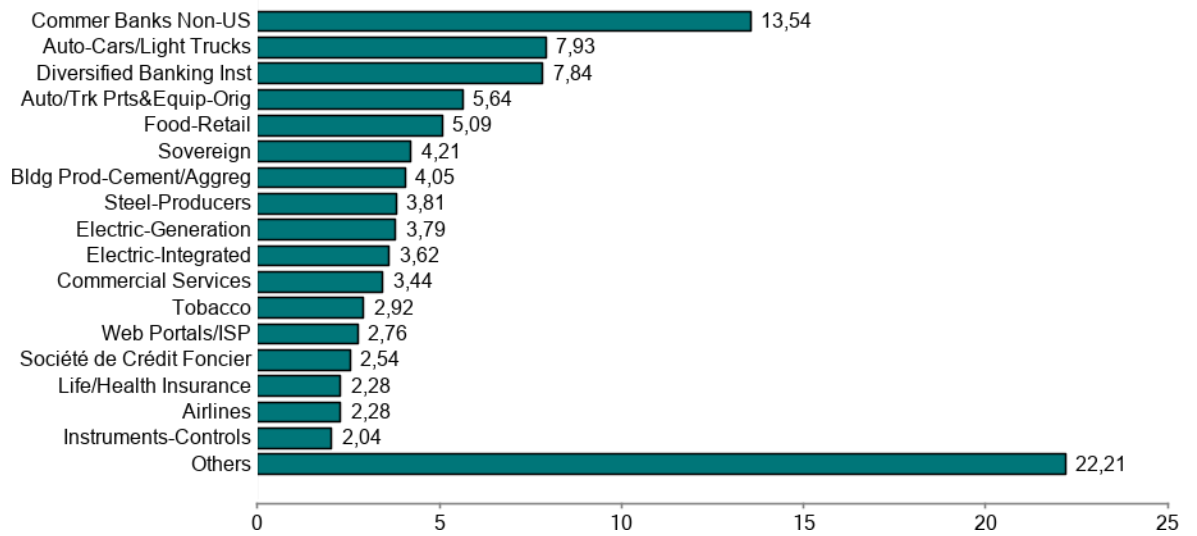
La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Répartition sectorielle (en %)



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

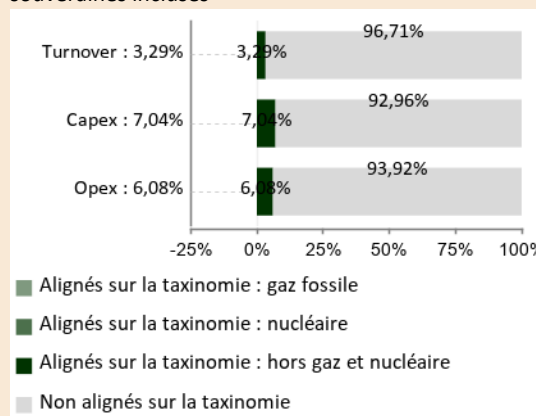
Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?**

- Oui**
 Nucléaire **Gaz fossile**
 Non

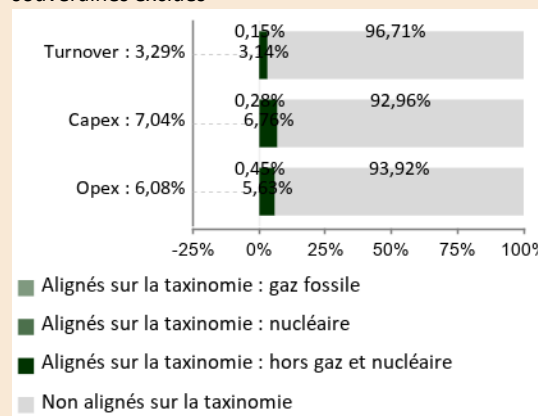
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines exclues



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes	2,07%
--	-------

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2024	3,29%
2023	-



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie	37,18%
---	--------

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-
---	---



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période ?

Le portefeuille G FUND ALPHA FIXED INCOME respecte les objectifs ESG fixés. La note globale ESG du portefeuille est d'environ 72/100 en moyenne sur l'année contre un univers à 60. A fin février 2024, le taux de couverture du portefeuille est d'environ 90%. Le portefeuille n'est pas investi dans les grands risques ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

● **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable